



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

21^e séance plénière

Jeudi 2 octobre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères du Qatar, S. E. le cheikh Hamad bin Jassem bin Jabr Al-Thani.

Le cheikh Al-Thani (Qatar) (*interprétation de l'arabe*) : Je suis très heureux de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que votre expérience des affaires politiques vous aidera à diriger avec sagesse et succès les travaux de la session.

J'aimerais également rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, pour l'excellente manière dont il a présidé la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également présenter nos félicitations au Secrétaire général, M. Kofi Annan, à l'occasion de son élection à son poste actuel et je souhaite exprimer notre satisfaction à l'égard de son programme de réformes de l'Organisation. Il peut être assuré de notre plein appui dans toutes les mesures qu'il prendra à cette fin.

Alors que nous approchons d'un nouveau millénaire, le monde assiste à un certain nombre de conflits nationaux et internationaux qui représentent une régression importante par rapport aux attentes optimistes qui ont suivi la fin de la guerre froide et des conflits idéologiques. Un monde nouveau caractérisé par des relations équilibrées et équitables entre les États était attendu, permettant de réaliser une coopération novatrice entre nos États et nos peuples dans divers domaines d'intérêt. Toutefois, je regrette de dire que le monde reste confronté à de graves problèmes, tels que les conflits politiques, la pauvreté, la famine et les mouvements migratoires intenses. Ces problèmes sont la conséquence de mauvaises conditions économiques, de flux de réfugiés dus aux guerres, de la détérioration de l'environnement, du trafic illicite des drogues et de la prolifération du crime organisé.

Dans le contexte de ces changements, et plus d'un demi-siècle après la création de l'ONU, l'Organisation doit subir de toute urgence des réformes radicales, tant dans sa structure que dans son fonctionnement, afin d'établir les règles et principes d'un nouvel ordre international exempt de la politique des «deux poids, deux mesures». Un tel ordre nouveau nous permettrait de relever les nouveaux défis et d'atteindre les objectifs fixés par la Charte, il y a plus de 50 ans, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'intensification de la coopération internationale pour le bien des peuples du monde.

À cette fin, le processus de réforme doit tout d'abord relancer le rôle de l'Assemblée générale et l'aider à s'acquitter efficacement de ses tâches de manière à ce que ses résolutions démocratiques aient la force et la crédibilité nécessaires aux yeux de l'opinion publique internationale. Le Conseil de sécurité doit également subir des réformes afin de pouvoir jouer le rôle qui lui a été attribué, en raison du statut particulier qu'il a parmi les organes des Nations Unies, tel que défini par la Charte. À notre avis, cela ne pourra se faire qu'au moyen d'un accord général qui rationaliserait l'usage du droit de veto, en limitant son recours aux cas prévus au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à savoir les menaces contre la paix internationale.

Pour que le Conseil de sécurité reflète les nouvelles réalités politiques et économiques d'un monde en transformation, il doit augmenter le nombre de sièges de ses membres non permanents afin d'y assurer une représentation juste et équilibrée, de lui permettre de faire face aux nouvelles réalités internationales et d'assumer ses responsabilités en devenant plus démocratique grâce à l'adoption d'un système de roulement, de sorte que la participation ne soit plus limitée à certains États et que tous les États aient la possibilité de participer à ses travaux et d'assumer leur part de responsabilité internationale.

Tout en comprenant les opinions de ceux qui préconisent une augmentation du nombre de membres permanents, nous estimons que la coexistence de membres permanents dotés du droit de veto avec des membres permanents qui n'en disposent pas, et des membres non permanents, va à l'encontre des notions d'égalité entre États, de représentation géographique et culturelle et de participation internationale. C'est également contraire au principe de la prise de décision démocratique. Afin de réaliser l'équilibre nécessaire, le droit, la justice, l'égalité et la raison exigent une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité bénéficiant à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique latine. Ensemble, ces trois continents représentent la majorité de la population mondiale et des États. Néanmoins, leur représentation au sein du Conseil de sécurité est inférieure à 50 %. Pour que le Secrétaire général puisse mener à bien les réformes qui relèvent de sa compétence, la crise financière que traverse l'ONU doit être résolue en obtenant des États Membres qu'ils honorent leurs engagements juridiques et payent leurs contributions sans retard. À cet égard, nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude à M. Ted Turner pour le don généreux qu'il a fait en faveur de certains programmes humanitaires des Nations Unies. Nous espérons que cette initiative encouragera d'autres à suivre son exemple.

Le maintien de la paix et de la sécurité est une tâche qui revêt une importance particulière. En conséquence, les mesures recommandées par l'Assemblée générale ou adoptées par le Conseil de sécurité ne devraient pas se limiter à des situations d'après-guerre ou d'après-conflit. Il convient d'accorder davantage d'attention à des mesures de prévention appropriées et opportunes car nous estimons que des mesures rapides adoptées par la communauté internationale sont le meilleur moyen de prévenir le déclenchement des conflits et des guerres et d'éviter d'avoir à prendre les mesures politiques et militaires nécessaires à la suite des conflits — sans parler de demi-solutions imposées qui sont souvent injustes.

La question du désarmement joue un rôle essentiel dans la mise en place de bases pour la paix et la sécurité internationales. Pour atteindre cet objectif, nous pensons que la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est une décision qui nécessite davantage d'appui et d'adhésion afin que le Traité puisse parvenir à l'universalité grâce à l'adhésion de tous les États. Dans ce contexte, l'État du Qatar affirme qu'il est nécessaire qu'Israël adhère à ce Traité et place ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cela constituera un pas important dans l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cela contribuerait également à réaliser une paix et une stabilité équitables et équilibrées dans cette région importante du monde afin qu'il n'y ait plus de critères différents pour définir la conduite des États.

À cet égard, nous ne saurions ne pas mentionner l'importance particulière de la Convention d'interdiction des mines terrestres antipersonnel qui a été parachevée à Oslo récemment. Elle sera ouverte à signature en décembre prochain à Ottawa. Nous espérons qu'elle sera signée par tous les États.

Le monde a connu des changements économiques fondamentaux, tels que la fin du contrôle exercé par l'État sur l'activité économique dans de nombreux pays, l'élimination de nombreux obstacles au commerce international; les mouvements de capitaux plus faciles et des investissements très importants dans le monde. Par ailleurs, de nombreuses économies de pays en développement continuent de se dégrader. Il est donc nécessaire que la communauté internationale adopte des solutions urgentes et efficaces pour aider ces pays à réaliser des progrès et à développer leurs sociétés en édifiant des économies solides et efficaces. Cela nous oblige à reconsidérer les dépenses importantes en armements, afin de les économiser et de les allouer aux pro-

grammes d'éducation et de santé. Cela nous permettra de résoudre les problèmes liés à la pauvreté et à l'environnement et de développer les économies des pays en développement. Il s'agit là d'un impératif pour tout nouvel ordre économique international fondé sur l'intégration et l'équilibre et capable de trouver les solutions nécessaires aux problèmes susmentionnés. Les problèmes de la pauvreté, du sous-développement et du nonaccès à l'éducation et aux soins médicaux sont des problèmes qui touchent les pays en développement. Les sociétés de ces pays souffrent également d'une explosion démographique sans aucune mesure avec leurs ressources, alors que des fortunes sont gaspillées en armements, dans le domaines des courses aux armements ou en produits de luxe. Cela provoque des différences énormes dans les taux de consommation entre les populations des pays riches et celles des pays pauvres.

Ces problèmes nous obligent à être pleinement conscients du fait que leur règlement exige de reconsidérer la question des dépenses militaires. Ce n'est un secret pour personne parmi les responsables que les programmes mis en oeuvre par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial coûtent moins de 4,6 milliards de dollars par an, alors que les gouvernements du monde entier dépensent environ 800 milliards de dollars chaque année en armements. Et ce en dépit du fait que 1,3 milliard de personnes continuent de vivre dans la pauvreté extrême.

À présent, je voudrais parler de la situation au Moyen-Orient et de la crise du processus de paix.

Le Gouvernement israélien continue de bloquer la mise en oeuvre des accords et de mettre des obstacles pour empêcher la réalisation d'une paix juste et globale. Israël sape le processus de paix en construisant des colonies de peuplement, en remettant en question les accords et les engagements pris à l'égard de l'Autorité palestinienne, en imposant un blocus au peuple palestinien et en le privant de ses droits, et en ne respectant pas la légitimité internationale. Ce qui engendre la violence et la contre-violence. Cette politique israélienne va à l'encontre des résolutions de l'Assemblée générale et les résolutions 242 (1967), 271 (1969), 298 (1971), 478 (1980) et 672 (1990) du Conseil de sécurité qui stipulent toutes que toutes les mesures réglementaires ou administratives prises par Israël et visant à modifier le statut juridique et la composition démographique des territoires arabes occupés, y compris la ville de Jérusalem sont nulles et non avenues et n'ont aucune valeur juridique. Ces mesures sont également contraires à la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la

protection des personnes civiles et de leurs biens en temps de guerre. La communauté internationale est donc invitée à faire pression sur le Gouvernement israélien pour l'amener à renoncer immédiatement à ces politiques qui mettent en péril tout le processus de paix.

Les dirigeants arabes ont affirmé l'année dernière au sommet du Caire que la paix au Moyen-Orient était un choix stratégique. Ils ont souligné qu'il importait que toutes les parties s'engagent à appliquer la formule de Madrid qui préconise que la paix devait se fonder sur le principe de l'échange de terres contre la paix. Cela signifie qu'Israël devrait se retirer totalement de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem-Est, pour permettre au peuple palestinien d'instaurer son État indépendant, avec Jérusalem arabe pour capitale. Il devrait également se retirer du Golan syrien et du Sud-Liban jusqu'aux frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978).

Des progrès remarquables ont été réalisés au cours des cinq dernières années sur la voie d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. D'abord à la conférence de Madrid ensuite à Oslo et enfin grâce aux accords de paix ultérieurs. Plusieurs conférences économiques ont été tenues pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient et pour contribuer à le faire avancer en mettant l'accent sur les intérêts communs des peuples de la région.

À cet effet, des dispositions sont prises pour organiser une quatrième conférence économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, en novembre prochain à Doha, capitale de mon pays. À cet égard, je tiens à souligner que l'État du Qatar ne tire aucun avantage, en accueillant cette conférence. Notre souhaitons qu'elle se tienne pour les raisons suivantes.

Premièrement, nous pensons que la paix est un choix stratégique que les pays arabes ont fait depuis la Conférence de Madrid.

Deuxièmement, une telle conférence serait une illustration de notre désir de voir le processus de paix se poursuivre. Un échec du processus de paix aurait des conséquences graves et menacerait la paix à la fois aux niveaux régional et international.

Troisièmement, notre région a connu de nombreuses guerres au cours des dernières années, dont la dernière a été la guerre du Golfe en 1991, qui a ralenti le progrès économique et politique de notre région et nous a imposé de

lourdes dépenses en armements aux dépens du développement social et du bien-être de nos populations.

Quatrièmement, au Sommet économique d'Amman en 1995, l'État du Qatar s'est engagé à accueillir cette quatrième conférence, et honorer cet engagement est pour nous, en tant qu'État qui honore ses engagements, une question de crédibilité.

Certaines personnes pensent que cette conférence devrait être annulée à cause de la politique israélienne actuelle qui ne respecte pas les engagements pris et les accords conclus, fait peu de cas de la légalité internationale et essaie de marginaliser le rôle de l'ONU. Même si nous, au Qatar, comprenons les raisons qui motivent ces opinions demandant l'annulation de la conférence en réaction aux pratiques du Gouvernement israélien, qui n'a pas respecté ses engagements internationaux, soucieux de respecter nos engagements internationaux et convaincus qu'aucun État ne devrait avoir de droit de veto en ce qui concerne le processus de paix, nous avons décidé d'accueillir cette conférence à la date prévue. Si elle ne se révèle pas fructueuse et n'atteint pas les résultats souhaités, seul le Gouvernement israélien en sera responsable.

L'État du Qatar se félicite de la position des États-Unis d'Amérique, exprimée par son Secrétaire d'État lors de notre entretien en Arabie saoudite et ici à New York. Nous nous félicitons également de la résolution dont ils ont fait preuve face à l'interruption du processus de paix au Moyen-Orient et du fait qu'ils ont souligné leur attachement au principe de l'échange de terres contre la paix, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité à l'inadmissibilité de mesures unilatérales qui vont contre le processus de paix.

Mon pays rend également hommage à la position des États de l'Union européenne, ainsi que de la Fédération de Russie, qui sont en faveur du processus de paix au Moyen-Orient.

L'État du Qatar accueille avec satisfaction les positions des États qui appuient le processus de paix au Moyen-Orient et rejettent les politiques de peuplement israéliennes qui entravent ce processus. Dans le même temps, mon pays souligne l'importance du rôle de l'ONU dans le processus de paix au Moyen-Orient et s'oppose à toute tentative visant à l'en écarter.

L'État du Qatar s'associe aux autres membres frères du Conseil de coopération du Golfe dans leur entreprise visant à promouvoir la stabilité et la sécurité dans la région du Golfe, qui est d'une importance stratégique et vitale pour

le monde entier. L'État du Qatar s'efforce, dans ce contexte, d'établir des relations constructives avec tous les pays de la région sur la base des principes de bon voisinage, de respect mutuel, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, de respect de la légalité internationale et de règlement des différends par des moyens pacifiques, le dialogue et la médiation ou le recours au droit international. L'État du Qatar appuie le principe du règlement, par ces moyens, du différend entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran sur les trois îles d'Abou Moussa, de la Grande Tumb et de la Petite Tumb.

Mon gouvernement et mon peuple ont exprimé leurs sentiments fraternels et leur vive sympathie vis-à-vis du peuple frère iraquien, qui vit dans des conditions extrêmement difficiles du fait des sanctions qui lui sont imposées. C'est pourquoi nous nous sommes félicités de l'accord sur l'échange de pétrole contre des vivres conclu entre l'ONU et l'Iraq en vue de soulager les souffrances du peuple frère iraquien et de lui fournir des produits de première nécessité telles que vivres et médicaments. Mon gouvernement a également souligné l'importance du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la sécurité régionale de l'Iraq. Nous condamnons toute ingérence étrangère dans ses affaires intérieures. Dans le même contexte, mon gouvernement affirme qu'il est important que le Gouvernement iraquien applique les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier celles qui concernent la libération des prisonniers et détenus koweïtiens ou ressortissants d'autres pays. De telles mesures permettront à l'Iraq de faire lever l'embargo que lui impose la communauté internationale et de jouer un rôle constructif en matière de sécurité, de stabilité et de relèvement de la région.

Mon gouvernement exprime également sa préoccupation à l'égard des souffrances qu'endure le peuple frère libyen à cause des sanctions imposées à ce pays à la suite de l'affaire Lockerbie. À cet égard, l'État du Qatar souhaite que ce problème soit résolu dans le cadre de la légalité internationale et demande la création d'un régime uniforme et convenu pour l'imposition de sanctions et la création de mécanismes permettant de lever ensuite ces sanctions d'une façon qui ne fasse pas de distinction entre les États et les peuples et qui instaure un équilibre entre les intérêts internationaux, d'une part, et les souffrances dont les populations sont l'objet, d'autre part.

La semaine dernière, le Conseil de sécurité a consacré une séance aux problèmes des conflits et des guerres qui ont lieu dans certains pays africains. Il a examiné les moyens de contenir et de régler ces problèmes. L'État du Qatar, qui entretient des relations fraternelles avec les pays africains,

souffre de voir l'état actuel des choses dans des États comme le Soudan, la Somalie, les Comores, le Rwanda, la Sierra Leone et le Congo. Nous sommes convaincus que les États africains sont en mesure de sortir de leur situation critique s'ils bénéficient de l'appui international nécessaire, en particulier pour l'amélioration de leur situation économique et le transfert de technologie, dans le cadre d'un partenariat international auquel tout le monde participerait.

Mon pays a été l'un des premiers à saluer l'Accord de paix de Dayton car nous sommes convaincus de l'importance de la paix et de la coopération dans les Balkans. C'est pour cette raison que nous avons appuyé la reconstruction de la République de Bosnie-Herzégovine. Nous avons également établi des contacts avec nos pays voisins pour les exhorter à coopérer entre eux en vue de contribuer au relèvement de la région, au développement de ses ressources, à son insertion dans l'économie internationale et à l'amélioration de la situation de ses populations.

Pour terminer, je tiens à signaler que pour régler les problèmes auxquels le monde est confronté il est absolument nécessaire que nous oeuvrions de concert pour le bien de l'humanité.

Allocution de l'honorable Edison James, Premier Ministre et Ministre des affaires extérieures, des affaires juridiques, du travail et de l'immigration du Commonwealth de la Dominique

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires extérieures, des affaires juridiques, du travail et de l'immigration du Commonwealth de la Dominique.

L'honorable Edison James, Premier Ministre et Ministre des affaires extérieures, des affaires juridiques, du travail et de l'immigration du Commonwealth de la Dominique, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. l'honorable Edison James, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. James (Dominique) (*interprétation de l'anglais*) : Je me souviens qu'il y a deux ans, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la création de l'ONU, cette tribune était le centre de l'attention. Il y avait beaucoup d'enthousiasme et d'espoir au moment où les dirigeants se tournaient vers les 50 dernières années et vers les

prochaines 50 années et vers l'avènement du nouveau millénaire. J'ai eu l'honneur d'être parmi les dirigeants du monde qui ont partagé le privilège de participer à cette occasion historique. C'est à ce moment là que les dirigeants du monde ont pris de nombreux engagements en faveur de changements appropriés et nécessaires pour rénover et réformer l'ONU. Nous nous sommes engagés à ne jamais répéter les erreurs du passé et à oeuvrer en vue d'un monde meilleur par le biais d'une Organisation des Nations Unies améliorée et plus dynamique.

Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la cinquante-deuxième session et pour remercier l'Ambassadeur Razali Ismail de son travail à la tête de la cinquante et unième session. C'est avec un grand plaisir et un réel sentiment d'espoir et d'attente que je félicite notre nouveau Secrétaire général, M. Kofi Annan. Je l'assure de toute la confiance et de tout l'appui du Commonwealth de la Dominique dans ses efforts.

En dépit des changements qui sont intervenus au niveau de la direction, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre notre objectif ultime, celui d'un monde meilleur pour tous. La réforme de l'ONU qui, de longue date, fait l'objet de débats intenses, doit devenir une réalité. Nous avons noté et pris au sérieux, Monsieur le Président, la détermination dont vous avez fait preuve pour encourager une discussion pragmatique sur des mesures et des propositions destinées à rénover le système de l'ONU. Nous espérons que cette discussion, qui fait partie intégrante de ce processus, sera aussi brève que possible et que les réformes, que nous souhaitons tous, prendront effet sous peu.

Les peuples du monde exigent des réformes. L'Organisation elle-même en a besoin. Faisons-le maintenant. Le nombre des membres, la représentation géographique et le processus de prise de décisions des principaux organes de l'ONU, doivent refléter de toute urgence les réalités du nouveau millénaire.

La composition de l'ONU est fondée sur l'égalité souveraine de ses Membres. Que nous appartenions à des pays petits ou grands, nous sommes tous dignes de respect. Et nous avons l'obligation d'oeuvrer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, de coopérer au niveau international pour résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Nous n'entendons pas faire partie d'une Organisation où règne la loi de la jungle, où seuls les plus forts peuvent

survivre. Les normes et dispositions de toute organisation qui peuvent être interprétées et appliquées de telle sorte qu'elles risquent de compromettre la survie et l'existence mêmes de ses membres sont peu souhaitables.

La plupart d'entre nous étant membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), je souhaite attirer l'attention de l'Assemblée générale et de tous les représentants ici présents sur les décisions récemment adoptées par l'OMC, à la demande de certains Membres de l'ONU, qui menacent de détruire les moyens de survie des plus petits pays. Mon pays, le Commonwealth de la Dominique, et d'autres pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sont menacés par cette décision. Notre principal moyen d'existence, l'exportation des bananes, est remis en question par cette décision. Ces incertitudes entraînent l'instabilité et pourraient menacer la paix.

Même si l'Assemblée générale n'a pas de pouvoir coercitif, les résolutions qu'elle adopte et les recommandations qu'elle fait aux États Membres constituent une force politique et morale que leur confère le fait qu'elles ont joui d'une d'approbation majoritaire. J'en appelle donc aux États Membres pour qu'ils fassent tout leur possible afin de persuader ceux qui se plaignent du régime de commercialisation des bananes au niveau européen d'examiner les conséquences de leurs actes et d'y réfléchir.

Des clichés tels que «à temps désespérés, mesures désespérées» ou «un homme affamé est un homme en colère» manquent assurément d'originalité, mais on ne saurait les ignorer. L'instauration de la paix dans notre région et dans le monde est largement tributaire de l'administration d'une justice humanitaire. Les mesures qui ont été prises contre nous à l'OMC sont injustes.

À l'époque de sa création, la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies était le maintien de la paix et de la sécurité. Vous-même, Monsieur le Président, avez reconnu dans la déclaration que vous avez prononcée devant l'Assemblée, que la paix et la sécurité sont menacées par le terrorisme international. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que la paix et la sécurité peuvent également être menacées par le terrorisme économique. C'est le cas de notre région aujourd'hui, et notre Organisation, l'ONU, a la responsabilité et le devoir de veiller à ce qu'aucune forme de terrorisme ne réussisse à ébranler notre paix et notre sécurité.

Cette question est si grave que je prie instamment le Secrétaire général de se rendre dans la région des Caraïbes qui est maintenant tranquille et paisible, en commençant par les îles du Vent, pour se rendre compte lui-même de la

situation. Car il existe dans cette région un brasier qui pourrait bien se transformer en un incendie d'une telle ampleur qu'il pourrait s'étendre à l'ensemble de l'hémisphère.

En mai dernier, à Bridgetown, la CARICOM et les États-Unis ont convenu d'établir un partenariat pour la prospérité et la sécurité dans les Caraïbes. Notre capacité d'assumer les obligations qui nous incombent dans l'application du Plan d'action sera gravement compromise par cette décision de l'OMC, qui vise à nous priver de la possibilité de vivre de notre principal moyen de subsistance.

Notre région des Caraïbes est souvent décrite comme un paradis, mais même au paradis il peut y avoir parfois des problèmes. Nos îles sont sujettes aux catastrophes naturelles. Les ouragans, les tremblements de terre et les inondations ne sont pas rares. Le monde est au courant de la destruction progressive de l'île de Montserrat qui est due aux éruptions volcaniques ayant commencé il y a plus de deux ans. Les États membres de la CARICOM sont venus au secours de ce petit territoire qui continue néanmoins d'avoir grand besoin d'une assistance humanitaire, et nous nous tournons vers les Membres de l'ONU pour qu'ils contribuent à la reconstruction de l'île d'Émeraude.

Les catastrophes anthropiques assaillent également notre région, notamment le transit de déchets dangereux par la mer des Caraïbes. La pollution générale des mers, la destruction des ressources biologiques par suite du déversement de déchets dans les voies navigables par des navires et le transit illégal de stupéfiants et d'armes sont autant de menaces qui compromettent gravement le développement harmonieux de la région. Il importe d'établir un régime sous les auspices de l'ONU afin d'endiguer ces pratiques.

Force est de déplorer qu'après plus de 50 ans, notre monde n'a pas encore trouvé la paix au nom de laquelle cette Organisation a été créée. Ces dernières années, nous avons été témoins des luttes en ex-Yougoslavie et en Afrique centrale, sans parler des opérations de purification ethnique et des massacres. Et la région du Moyen-Orient est toujours en proie aux troubles. L'apparition d'un conflit dans une région du monde nous touche tous. C'est pourquoi il nous incombe d'oeuvrer à l'instauration d'une paix totale.

Nous rendons hommage aux 100 pays qui ont signé le traité interdisant la fabrication et la dissémination des mines terrestres. L'existence de ces armes destructrices n'est pas digne d'un monde civilisé. Nous sommes convaincus que les pays qui hésitent encore, vont bientôt prendre la décision de signer et finalement de ratifier ce traité.

Pour que la paix existe, nous devons reconnaître aux peuples et aux nations le droit d'exister, quels que soient leur couleur, leur classe, leur race, leurs croyances, leurs convictions politiques ou leur mode de gouvernement. Cette décennie a été déclarée Décennie internationale des peuples autochtones. Nous nous félicitons d'être en mesure de dire que dans le Commonwealth de la Dominique, les habitants originels des Caraïbes, les Caraïbes, coexistent avec le reste de la population dans la paix. Nous avons l'intention d'oeuvrer diligemment avec le Secrétaire général pour qu'avant la fin de cette décennie des progrès tangibles et positifs soient accomplis en faveur de nos propres populations autochtones — ce qui donnerait un sens aux nobles intentions qui ont animé l'Organisation lorsqu'elle a pris cette décision.

En tant que membre de la CARICOM, de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Association des États des Caraïbes, le Commonwealth de la Dominique est encouragé par la progression de la démocratie dans tout l'hémisphère. Nous entendons jouer notre rôle pour veiller à ce que cette tendance ne soit pas éphémère mais qu'elle reflète la conviction profonde de notre peuple selon laquelle la démocratie est indispensable au développement et à la prospérité.

Tout en respectant le droit de tout État de choisir son propre système de gouvernement nous exhortons tous les États Membres à opter ou à continuer d'opter pour un processus démocratique et à offrir ainsi à leur peuple l'occasion de profiter de tous les bénéfices d'une société démocratique.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement et le peuple du Commonwealth de la Dominique demandent une fois encore à cet organe mondial de ne pas continuer à faire la sourde oreille à la demande de la République de Chine qui souhaite être reconnue sur le plan international. Rappelons-nous que la République de Chine a été un Membre fondateur de cette Organisation et qu'elle en a fait partie pendant la plus grande partie de son existence. La République de Chine à Taiwan est une société démocratique dotée d'une économie dynamique, et d'un Gouvernement et d'un Parlement qui sont élus directement. La Dominique prie donc instamment les États Membres de ne plus ignorer ou gêner les efforts qui sont déployés pour permettre à la République de Chine d'accéder au statut de Membre de l'Organisation et d'autres organismes internationaux.

La paix dans ce monde nécessite également que les affamés soient nourris, que les sans-abri soient logés, que les analphabètes soient éduqués, que tous puissent vivre en

bonne santé et que notre patrimoine, la terre, soit maintenu dans des conditions qui profitent à tous. Nous saluons et encourageons les efforts que font les organisations internationales, notamment les institutions spécialisées de l'ONU, pour répondre à ces besoins et aspirations.

Le fonctionnement efficace de l'Organisation nécessite une gestion judicieuse de ses ressources tant sur les plans humain que financier. Nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre ses efforts à cet égard et nous demandons instamment à tous les Membres de faire tout leur possible pour fournir l'aide financière requise. Je saisis cette occasion pour féliciter M. Ted Turner de son généreux don à l'Organisation et je souhaite que son exemple soit suivi. Je suis convaincu que le Secrétaire général saura utiliser ce don de la manière la plus sage et la plus appropriée, sachant qu'une bonne utilisation de ces fonds ne peut que servir d'exemple à d'autres éventuels donateurs.

Chaque pays, même parmi les plus développés, a ses propres besoins. Chez nous, en Dominique, pays en développement, ils sont nombreux. La mondialisation et la libération du commerce liées aux conséquences de catastrophes naturelles ont accru l'urgence de procéder à la diversification de notre économie. À cet égard, il convient de s'attacher à améliorer notre capacité en matière de ressources humaines pour bénéficier de la révolution en cours dans les domaines de la technologie et de la communication.

Un élément important du processus de diversification est le tourisme, mais un tourisme vu sous un certain angle : l'écotourisme. J'ai mentionné tout à l'heure combien il était nécessaire de préserver et de conserver la planète Terre dans l'intérêt de tous. La Dominique a beaucoup à offrir aux visiteurs qui souhaitent jouir de la nature, et nous travaillons avec ardeur pour faire de notre pays la destination écotouristique des Caraïbes. Certains de ceux qui m'écoutent ici ont peut-être eu l'occasion de se rendre en Dominique; ils savent combien il est malaisé d'y entrer. Nous adoptons des mesures pour faciliter l'accès à mon pays, notamment par la construction d'une piste d'atterrissage pouvant accueillir les avions gros porteurs. Nous sommes certains que notre demande d'aide auprès des nations et institutions amies sera considérée favorablement.

Le nouveau millénaire est proche. Il y a deux ans, lorsque nous sommes devenus Membre de l'Organisation, nous nous sommes engagés à redoubler d'efforts pour assurer les obligations nous incombant. Notre détermination doit être ferme. Un travail commun entre les Membres des Nations Unies, telle est la clef de notre réussite. Associons-

nous pour construire un monde meilleur. L'histoire nous jugera très durement si nous n'y réussissons pas.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, juridiques, du travail et de l'immigration du Commonwealth de la Dominique de sa déclaration.

M. Edison James, Premier Ministre et Ministre des affaires extérieures, des affaires juridiques, du travail et de l'immigration du Commonwealth de la Dominique, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ivan Antonovich, Ministre des affaires étrangères du Bélarus.

M. Antonovich (Bélarus) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de vous féliciter, vous, éminent représentant de l'Ukraine, de votre élection au poste de haute responsabilité de Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-deuxième session. Je suis convaincu que votre riche et profonde expérience des relations diplomatiques, liée à vos qualités personnelles, facilitera le travail constructif de l'Assemblée et fera de la présente session un événement international remarquable. La délégation de la République du Bélarus est disposée à vous aider au mieux dans votre tâche. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, M. Razali Ismail, qui, de manière compétente et efficace, a présidé les travaux de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Chaque jour, la vie internationale acquiert une signification de plus en plus multidimensionnelle et profonde assortie d'un sens et de conceptions nouveaux du développement incompatibles avec les critères et normes du XXe siècle. Nous vivons une période axée sur l'avenir. La mentalité de fin de siècle n'est pas simplement marquée par un sentiment nostalgique à l'égard d'une époque qui prend fin mais aussi par une vive préoccupation face aux années à venir. Le destin de l'humanité, si contradictoire et divers qu'il soit, et les intérêts des nations et des États qui se rapprochent progressivement d'un dénominateur commun sont de plus en plus liés au bien-être de l'humanité et permettent maintenant d'évoquer l'instauration d'un nouvel ordre international.

Le fait d'entrer dans le XXIe siècle avec un nouvel ordre international ne signifie pas que nous renoncions à

52 années d'expérience acquise à travers l'élargissement de la famille des nations dans le cadre d'un programme commun, tel que défini par les pères fondateurs dans la Charte des Nations Unies. Au contraire, il signifie qu'il faut adapter ces nobles objectifs aux réalités nouvelles d'un monde multiforme et de faire de l'Organisation — si différents que soient ses éléments constitutifs — un courant de développement humain dans lequel le bien-être économique des peuples mette fin à des maux ancestraux — tels que la famine et les épidémies — de même qu'aux lourdes menaces écologiques, et contribue à instaurer une compréhension multilatérale parmi ceux qui participent à ce développement. La solution de ces problèmes est en train de devenir l'ambition prédominante ainsi que l'objectif et l'espoir premiers des Nations Unies et de l'humanité tout entière.

Maintenant, l'Organisation commence à montrer sa capacité d'adapter ses structures et ses politiques aux exigences de demain. L'orientation de l'ONU vers l'avenir a été l'objectif essentiel qui lui a été fixé au cours de la célébration de son cinquantenaire. Le changement de direction et les mesures entreprises dans ce sens donnent place à un optimisme justifié. Nous affirmons notre soutien à ces objectifs et à ces actions. Nous prenons note des mesures du nouveau Secrétaire général, M. Kofi Annan, en ce qui concerne la réforme des Nations Unies et nous l'assurons de notre confiance et de notre volonté de lui apporter notre contribution. À ce propos, je voudrais donner lecture d'un extrait de la lettre adressée le 5 septembre 1997, au Secrétaire général par le Président de la République du Bélarus, M. Lukashenka :

« Ces réformes sont opportunes et répondent réellement aux objectifs des Nations Unies en cette période complexe du tournant du millénaire, y compris aux problèmes dont la solution s'impose pour rendre efficace le système des Nations Unies.

La République du Bélarus est favorable à une démarche pragmatique et globale à l'égard de la réforme des Nations Unies, ce qui permettrait d'augmenter, sur la base des possibilités existantes, le potentiel des Nations Unies dans les domaines du maintien des activités humanitaires et de la formation. »

Selon nous, ces mesures sont très importantes et représentent une réponse adaptée à la nécessité de régler les questions soumises aux Nations Unies en cette période historique complexe de la fin du millénaire. Ces questions doivent être réglées afin de renforcer l'efficacité fonctionnelle de la famille des Nations Unies. Lorsque nous parlons de réforme à l'ONU, nous pensons avant toute chose à une

répartition efficace des ressources de l'ONU, à une rationalisation de ses structures administratives et organisationnelles, à une réforme budgétaire et structurelle de son Secrétariat de même qu'à des ajustements de personnel susceptibles de relever les défis du monde moderne.

S'agissant de la réforme des Nations Unies, nous nous attachons particulièrement à la réforme du Conseil de sécurité, l'un des principaux organes de l'Organisation en tant que responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, il est naturellement extrêmement important de prendre en compte le principe d'une représentation équilibrée de tous les groupes régionaux des États Membres des Nations Unies au sein d'un Conseil de sécurité réformé. La République du Bélarus est convaincue que l'attribution d'un siège supplémentaire de membre non permanent au Conseil au groupe régional de l'Europe orientale — dont le nombre des membres a plus que doublé au cours des dernières années — est tout à fait conforme aux dispositions de l'Article 23 de la Charte des Nations Unies qui établit le principe d'une répartition géographique équitable.

Parmi les nouvelles réalités qui s'insèrent dans la mosaïque des relations internationales, des mécanismes efficaces de sécurité mondiale et régionale continuent de revêtir une importance primordiale. Le Bélarus estime que sa sécurité nationale est indissociable du système de sécurité collective du continent européen. Chaque État a, bien sûr, le droit absolu de choisir en toute indépendance les moyens les plus efficaces de protéger ses propres intérêts nationaux, notamment de participer à des organisations régionales de sécurité.

Au cours des deux dernières années, le Bélarus s'est fermement opposé à l'élargissement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en tant que bloc militaire. J'espère pouvoir compter sur la compréhension de la communauté internationale à ce sujet. Si nous ne partageons pas notre frontière occidentale avec l'État polonais souverain et ami, mais avec une organisation militaire, il est certain que cela nous amènerait à analyser et à revoir sérieusement nos impératifs de sécurité nationale.

Cependant, nous avons récemment constaté une évolution à l'intérieur de la structure de l'OTAN elle-même. Nous avons pris dûment note des réunions des États membres de l'OTAN relatives à la transformation du Conseil de coopération nord-atlantique en Conseil de partenariat euro-atlantique, de même que des changements des principaux objectifs militaires de l'OTAN.

Compte tenu de ces réalités, nous tenons à réaffirmer que nous sommes contre l'élargissement de l'OTAN en tant qu'organisation militaire et à ajouter que nous souhaitons qu'elle devienne une organisation européenne universelle au service de la paix et la sécurité. C'est dans cette intention que nous avons engagé des négociations avec l'OTAN et que nous avons présenté un programme afin que le Bélarus participe au partenariat pour la paix. Nous espérons sincèrement qu'en adoptant une approche plus constructive, nous parviendrons à une entente mutuelle, qui pourrait être renforcée par des obligations mutuelles.

Nous voudrions également indiquer qu'outre cette évolution de l'OTAN et une analyse approfondie des systèmes et des traités de sécurité existant aux niveaux mondial et régional, il conviendrait d'attacher une plus grande importance aux organisations régionales bien établies, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et de renforcer leur coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Pour ce qui est de l'OSCE, nous sommes certains que cette organisation a déjà accumulé une grande expérience et une compétence approfondie en traitant de nombreuses questions de sécurité importantes et qu'elle est en mesure de contribuer sensiblement au renforcement de la paix et de la sécurité sur le continent. Par conséquent, la République du Bélarus soutient sans réserve les initiatives de la Russie et des Pays-Bas relatives à plusieurs événements spéciaux destinés à commémorer le centenaire de la première Conférence pour la paix. Si cette conférence a lieu en 1999, elle offrira l'occasion rêvée de discuter des problèmes complexes liés à la coopération pacifique entre États Membres et de rechercher et développer des moyens de gérer de façon constructive les grandes questions controversées, de même que de renforcer les bases juridiques des mesures internationales en faveur de la paix.

Je tiens à dire que la République du Bélarus, en tant que l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, s'est toujours fermement prononcée pour le règlement pacifique des conflits armés dans les diverses régions du monde ainsi que pour la recherche de nouveaux moyens efficaces de prévenir l'apparition de nouvelles situations de crise. Aussi souscrivons-nous à la démarche de nombreux orateurs qui ont pris la parole ici pour nous faire part de leur inquiétude à l'égard de la situation au Moyen-Orient. Nous estimons que la poursuite du dialogue israélo-arabe, dans le respect des accords antérieurement conclus, est nécessaire pour mettre un terme au terrorisme dans cette région, pour faire cesser les incessantes effusions de sang

parmi la population innocente et instaurer une paix ferme et durable.

On peut en dire de même des Balkans, qui représentent l'un des principaux points chauds dans la région européenne. Nous sommes convaincus qu'une paix durable dans l'ex-Yougoslavie ne sera possible que lorsque le recours à la violence aura été abandonné et que les parties concernées auront réglé leur conflit de manière pacifique.

La République du Bélarus invite l'Assemblée générale à permettre à la République fédérative de Yougoslavie, l'un des Membres fondateurs de l'Organisation, de reprendre sa participation aux travaux de l'Assemblée générale et des autres organes de l'ONU.

Malheureusement, des conflits, notamment des affrontements armés, continuent de faire partie de la réalité quotidienne de l'humanité. Nous en appelons au Conseil de sécurité pour qu'il fasse preuve d'une plus grande prudence dans la gestion des conflits et de plus de diligence lorsqu'il recherche des moyens pacifiques de les régler, en s'abstenant à tout prix de détruire l'économie et de causer des dommages politiques et moraux qui découlent de toute tentative d'imposition de sanctions.

Je voudrais saisir cette occasion pour confirmer que le Gouvernement de la République du Bélarus est prêt à accueillir la conférence internationale de Minsk sur le règlement du conflit du Haut-Karabakh.

Comme les membres le savent, le Bélarus a toujours figuré parmi les pays qui ont reconnu et ont agi fermement en ce sens pour que les Nations Unies prennent des mesures efficaces dans le domaine du désarmement. Je tiens à rappeler à l'Assemblée que le Bélarus a été l'un des premiers pays de la Communauté d'États indépendants, après le démantèlement de l'Union soviétique, à retirer des armes nucléaires de son territoire. Le Bélarus poursuit de nombreux objectifs dans le domaine du désarmement, notamment en interdisant les armes chimiques, bactériologiques et autres armes toxiques, en mettant fin à la recherche portant sur de nouvelles armes de destruction massive et également en empêchant la course aux armements dans l'espace. La prise de conscience de ces objectifs signifie un avenir plus sûr pour nos enfants.

La position bélarussienne sur les questions de désarmement est ferme et prévisible. Outre notre refus de stationner des armes nucléaires sur notre sol, nous avons proposé de créer une zone exempte d'armes nucléaires au centre de l'Europe. Je dois admettre qu'à ce jour, la réaction à cette

suggestion a été tout au plus «tiède». Mais je tiens à réaffirmer, et cela en dépit de cette réaction, que seule la création de régions entièrement exemptes d'armes nucléaires et libérées de la menace nucléaire permettra de franchir les étapes importantes qui jalonnent le chemin vers une renonciation totale aux armes nucléaires.

Au-delà de notre soutien général au programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies, je tiens à insister sur la démarche particulièrement positive du Bélarus dans le domaine du développement durable. Suite aux décisions et recommandations adoptées en 1992 à Rio, à l'occasion du Sommet de la Terre, le Gouvernement bélarussien a élaboré une stratégie nationale de développement durable dont les grandes lignes ont été présentées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, qui a eu lieu en juin dernier.

Nous sommes reconnaissants de l'aide appréciable qui nous a été apportée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), par le Secrétariat de l'ONU et par la Commission économique européenne, qui nous a mis en mesure de tenir notre conférence sur le développement durable à Minsk, en avril 1997, et à laquelle ont participé les représentants de 30 pays et de plus de 30 organisations internationales. Cette conférence a été un jalon important sur la voie de l'élaboration d'une stratégie internationale de développement durable, et elle a permis d'aborder un grand nombre de questions importantes auxquelles sont confrontés les pays qui traversent une période de transition. Je pense sincèrement que le programme de développement durable de l'ONU encouragera d'autres organisations multilatérales à participer à son application, en particulier l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui pourraient favoriser les processus de réforme dans les pays en transition en les acceptant en tant que membres à part entière. Nous espérons ardemment que l'Agenda pour le développement, en tant que programme à long terme de l'ONU, offrira non seulement des mécanismes fiables permettant de faire face à des catastrophes d'ampleur mondiale, telles que l'accident de Tchernobyl et d'autres encore, et qu'il contribuera à instituer un mécanisme permettant de prévenir de telles catastrophes et d'en éliminer les conséquences partout dans le monde.

Je tiens à souligner que les activités des Nations Unies en faveur de Tchernobyl, de même que l'assistance internationale destinée à atténuer les conséquences de cette catastrophe nucléaire, sont vivement appréciées du peuple bélarussien. Mais l'assistance est nécessaire dès à présent — aujourd'hui —, bien qu'elle nous sera également néces-

saire à l'avenir. C'est la réalité tragique à laquelle le Bélarus est confronté.

Comme les membres le savent, il est arrivé que dans certaines instances, le Bélarus fasse l'objet de critiques en raison de la lenteur de son processus de réforme et de transformation démocratique. Des préoccupations ont été exprimées à l'égard de certaines évolutions internes en République du Bélarus. Même si je reconnais que certaines des préoccupations exprimées par la communauté internationale sont justifiées, je tiens vivement à dire que la République du Bélarus est un État souverain qui élabore ses propres politiques en tenant dûment compte des besoins économiques, sociaux, moraux et psychologiques de ses citoyens, dans les limites des schémas de comportement internationaux établis et dans le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles.

Cette voie a été difficile mais, à ce jour, la République du Bélarus a su éviter les embûches économiques et politiques et, avec l'assistance appropriée de la communauté internationale, espère atteindre certaines normes compatibles avec celles des pays développés du monde. Nous sommes à présent pour ainsi dire le seul pays de la Communauté des États indépendants à connaître un taux de croissance économique stable d'environ 16 % dans le premier semestre de l'année; nous avons mis un frein à la baisse du volume de la production industrielle et nous sommes un pays exempt de conflits religieux, ethniques ou civils.

Bien sûr, de nombreuses difficultés subsistent, mais tant que nous jouirons du consensus de la population sur les grands programmes et objectifs de développement, que les institutions du gouvernement et de la démocratie resteront stables et que la coopération internationale se conformera à des normes internationales acceptables, nous pourrons espérer réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

Même si cela a été difficile, nous avons pris un certain nombre de mesures positives pour donner aux Nations Unies l'assurance de notre attachement sérieux au renforcement de notre participation à cet organe international. Malgré les difficultés financières objectives ou les autres difficultés économiques dont souffre le Bélarus, nous cherchons à nous acquitter de nos obligations financières envers l'Organisation des Nations Unies. Cette année, le Gouvernement bélarussien a débloqué un premier acompte pour liquider graduellement ses arriérés au titre du budget ordinaire de l'ONU; avant la fin de l'année, nous prévoyons verser une autre tranche de 5 millions de dollars. Cependant, nous espérons qu'un examen plus soigneux permettra de trouver une solution équitable pour le règlement de la

question relative au paiement des arriérés du Bélarus sous forme de contributions financières au budget ordinaire de l'ONU et au financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

J'aimerais aborder cette question, non pas pour mettre l'accent sur la nécessité d'éviter les paiements, mais pour inviter la communauté internationale à faire la différence entre les cas où le non-paiement s'explique par des difficultés réelles et ceux où c'est le résultat d'un manque de volonté de la part d'un État Membre de contribuer, conformément au principe de la capacité de paiement, ou lorsqu'il s'agit d'une tentative de faire pression sur l'ONU et ses politiques. Il faut rechercher en commun des solutions spéciales pour continuer à revoir le barème des quotes-parts, pour restructurer la dette dans les cas où les conditions économiques d'un État Membre ne lui permettent pas d'effectuer ponctuellement son paiement régulier.

Pendant le temps limité qui nous est alloué, il est impossible d'aborder toute la gamme des problèmes qui touchent l'ONU et qui appellent des mesures et des responsabilités spéciales de la part des États Membres. J'ai souligné seulement ceux que le Gouvernement bélarussien estime devoir être examinés prioritairement pour assurer le fonctionnement normal des Nations Unies.

Je terminerai mon exposé sur une note d'optimisme prudent. Beaucoup d'indices donnent à penser que l'ONU progresse dans la bonne direction, et que la participation des États Membres aux programmes des Nations Unies destinés à régler les principales questions mondiales s'est améliorée aujourd'hui d'un ton par rapport à hier. Si tous ces tons se mélangent pour donner une couleur d'optimisme positif, l'avenir de l'humanité est plus assuré aujourd'hui qu'il ne l'était hier, et certainement beaucoup plus qu'il ne l'était avant-hier.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères et des Maliens qui vivent à l'étranger, S. E. M. Modibo Sidibé. Je lui donne la parole.

M. Sidibé (Mali) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je ne doute pas que, grâce à vos éminentes qualités et à votre riche expérience, vous saurez vous acquitter remarquablement de cette haute mission qui vous est confiée. Vous pouvez compter sur l'appui total de la délégation du Mali.

Je voudrais aussi exprimer mon appréciation et mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, pour l'importante contribution qu'il a apportée à la session précédente, en sa qualité de Président.

Au nouveau Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, je voudrais adresser mes fraternelles et chaleureuses félicitations. Son élection, le 17 décembre dernier, couronne les éminentes qualités d'un homme qui a consacré sa vie au service de l'Organisation des Nations Unies. En formant des vœux de plein succès pour la lourde mission qui lui a été confiée, j'ai l'intime conviction qu'il saura faire honneur à son continent, l'Afrique, en guidant notre Organisation vers le prochain millénaire.

Au moment où s'ouvre cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies est à la croisée des chemins. Il y a deux ans, ici même, 128 chefs d'État et de gouvernement ont, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation, réaffirmé avec force leur foi dans l'ONU, dans ses principes et dans ses objectifs. Ils ont, dans un élan unanime, appelé à une réflexion profonde sur le rôle et les moyens de l'Organisation mondiale, afin qu'elle se dote des capacités humaines, matérielles et financières indispensables à sa mission, et qu'elle soit à même d'aborder le XXIe siècle avec détermination et professionnalisme.

Cet appel n'a pas été vain. Sous l'impulsion dynamique du Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont il me plaît ici de saluer le courage et la lucidité, notre Organisation est aujourd'hui engagée dans un ambitieux programme de réformes. Le 14 juillet dernier, M. Kofi Annan, prolongeant en cela l'action de son prédécesseur, a présenté à l'Assemblée générale son rapport sur la réforme de l'ONU. À l'instar des autres États Membres, le Mali poursuit actuellement l'examen des propositions contenues dans ce rapport et présentera, sans tarder, ses observations. Ma délégation se réjouit à cet égard de la volonté politique manifestée par tous d'engager les réformes appropriées en vue de permettre à l'Organisation de mieux répondre aux exigences de notre temps et aux aspirations des peuples pour lesquels elle a été créée.

En évoquant les réformes, je ne saurais passer sous silence les progrès substantiels réalisés par les États Membres au sein des différents groupes de travail de l'Assemblée générale. L'année 1997 aura marqué le couronnement d'efforts soutenus avec, notamment, la réalisation des mandats confiés au Groupe de travail sur l'Agenda pour le développement ainsi qu'à celui sur le renforcement du système des Nations Unies. L'adoption unanime par l'As-

semblée générale des documents ayant sanctionné les délibérations souvent difficiles et laborieuses de ces deux groupes de travail traduit avec éloquence notre commune volonté de parvenir, par consensus, à poser les jalons nécessaires à la restructuration et à la modernisation de notre Organisation dans les domaines combien prioritaires du développement et de la coopération économique.

Pour ce qui est de la réforme du Conseil de sécurité, le Groupe de travail de haut niveau chargé d'examiner cette question a enregistré des progrès non négligeables, bien que des mesures concrètes n'aient pas été obtenues sur des points aussi fondamentaux que l'élargissement et la composition du Conseil ainsi que l'usage du droit de veto.

Je voudrais cependant me féliciter des nombreuses propositions constructives et souvent complémentaires qui ont enrichi les débats au cours de cette année. Aussi, en redoublant d'efforts, je suis convaincu que nous saurons tirer profit de l'élan créé et que nous parviendrons à restructurer le Conseil de sécurité en le modernisant, en le démocratisant, en lui accordant plus de crédibilité et en lui conférant davantage de légitimité et de transparence.

La préservation de la paix et de la sécurité passe, on le sait, par la prévention, la gestion et le règlement des crises, hélas encore nombreuses et souvent pernicieuses. Ces crises constituent actuellement des sources de préoccupation grave pour l'ensemble de la communauté internationale, singulièrement pour l'Afrique, où certains pays continuent d'être secoués par des conflits multiformes. À cet égard, il est heureux de constater que des avancées significatives ont été enregistrées, çà et là, pour la restauration de la paix et de la sécurité.

Ainsi, ma délégation se félicite de la dynamique qui a conduit, le 20 juillet dernier, à la tenue d'élections générales libres et crédibles au Libéria, consacrant la fin d'une guerre civile longue et meurtrière, et à la mise en place dans ce pays d'institutions démocratiques. Cette victoire, qui est avant tout celle des propres fils du Libéria, doit être saluée comme un exemple réussi de règlement de conflit à l'échelle régionale, et servir de source d'inspiration pour le règlement d'autres crises.

Le Mali qui, au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), a pris une part active dans le dénouement de la crise libérienne voudrait rappeler ici que l'aide à la reconstruction de ce pays est le seul moyen d'y consolider la paix si chèrement acquise. Les résultats obtenus par la Mission interafricaine de surveil-

lance des Accords de Bangui constituent un bel exemple des vertus du dialogue direct et de la médiation internationale.

Mon pays se félicite de l'évolution positive de la crise centrafricaine intervenue grâce aux efforts louables du Comité international de médiation mis en place par le dix-neuvième Sommet des chefs d'État de France et d'Afrique.

S'agissant du Sahara occidental, ma délégation se félicite des progrès réalisés à l'issue de la quatrième session des contacts privés sur la mise en oeuvre du plan de règlement des Nations Unies en vue de l'organisation du référendum d'autodétermination.

À l'inverse, l'existence d'autres foyers de tension et les atteintes à l'ordre démocratique nous interpellent vivement. Ainsi en est-il de la situation en Angola où les attermoissements de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) mettent à rude épreuve le processus de paix enclenché. Mon pays adhère sans réserve aux mesures édictées récemment par le Conseil de sécurité visant cette partie au conflit.

De même, en Sierra Leone, la situation est des plus confuses en raison de l'obstination des auteurs du coup d'État militaire à se maintenir au pouvoir en dépit des pressions exercées par l'ONU, l'OUA et, plus particulièrement, par la CEDEAO dont le Comité ministériel restreint s'est investi, avec courage et abnégation, dans des négociations difficiles afin de parvenir au rétablissement de l'ordre constitutionnel avec le retour du Président démocratiquement élu.

Mon pays, qui est membre du Comité international de médiation en République du Congo, est gravement préoccupé par la situation de guerre civile généralisée qui prévaut dans ce pays. Une fois de plus, nous en appelons au sens des responsabilités des parties afin qu'elles s'engagent résolument et très rapidement dans un règlement politique de la crise qui permette de mener à bien le processus de médiation.

Ce moment crucial pour l'Afrique l'est également pour le Moyen-Orient où la dynamique de paix amorcée depuis la Conférence de Madrid est de plus en plus remise en cause par les récents et graves événements. C'est le lieu de lancer un appel pressant aux coparrains du processus de paix et à l'ensemble de la communauté internationale pour multiplier les initiatives afin de sauver le processus de paix en persuadant, notamment, les parties, à reprendre d'urgence les négociations en vue de l'application des accords conclus.

Mon pays, le Mali, demeure également préoccupé par la persistance des sanctions contre des États Membres de notre Organisation, notamment la Jamahiriya arabe libyenne, et des souffrances que ces sanctions entraînent pour les peuples de ces pays.

Depuis plus de 50 ans, la réalisation de l'idéal du désarmement est au centre de notre souci constant de bâtir un système de sécurité collective dépourvu d'armes de destruction massive. Dans cette optique, des avancées significatives ont été réalisées en vue, notamment, de réduire et d'éliminer, à terme, les arsenaux nucléaires. Le Mali salue l'entrée en vigueur, le 29 avril 1997, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Il demeure que l'objectif d'un désarmement général et complet reste à atteindre. Fort de cette conviction, le Mali a démontré, par des initiatives concrètes prises à l'échelle internationale, régionale et nationale, son engagement dans ce sens. En témoigne la résolution initiée par mon pays, en 1994, et coparrainée par une vingtaine d'États Membres sur l'assistance aux États sur l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des petites armes. Cette initiative du Mali a contribué à faire naître au sein de notre Organisation le concept, désormais célèbre, de «microdésarmement» et vise à attirer l'attention de la communauté internationale sur les conséquences désastreuses des armes de petit calibre, particulièrement dans les pays en développement où, nous le savons, elles alimentent largement les conflits.

C'est dire combien il est important de soutenir d'urgence les efforts des pays de la sous-région sahélo-saharienne en vue d'enrayer le phénomène de la prolifération des petites armes, notamment par un contrôle efficace des frontières et la révision des instruments juridiques relatifs au port d'armes.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement malien a organisé, conjointement avec le Département des affaires politiques de l'ONU, le PNUD et l'UNESCO, du 24 au 28 mars 1997, une «Semaine de la paix» pour commémorer le premier anniversaire de la «Flamme de la paix». Le Forum international, qui a réuni à cette occasion les représentants des pays de la sous-région et ceux des institutions et organismes que je viens de citer, a permis d'analyser les facteurs ayant conduit à la restauration de la paix dans les régions du nord du Mali et de dégager les voies et moyens susceptibles de pérenniser cette paix ainsi que de promouvoir une véritable culture de la paix.

Je voudrais ici me faire l'écho du vibrant appel qui a été lancé à l'issue de ce forum en faveur d'une bonne gestion des affaires publiques, qui privilégie la participation à l'exclusion, le dialogue à la confrontation, une conduite avisée des affaires publiques qui assure le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme. De même, je voudrais, du haut de cette tribune, lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son plein appui à la proposition de moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères formulée lors des concertations qui se sont déroulées en marge de la «Semaine de la paix» et qui ont regroupé, outre les pays de la sous-région ouest-africaine, des représentants de l'ONU, de l'OUA, de l'Accord de non-agression et de défense ainsi que de ceux de nos partenaires au développement.

Par ailleurs, les conflits de ces dernières années ont démontré que les armes classiques peuvent également provoquer des destructions massives. C'est pourquoi, mon pays se félicite de l'adoption, le 17 septembre 1997, du Traité sur l'interdiction totale des mines antipersonnel et soutient les efforts internationaux, notamment le processus d'Ottawa, en vue d'une éradication totale des mines terrestres antipersonnel à l'échelle mondiale.

Les valeurs de paix, de liberté et de justice économique et sociale qui ont inspiré les pères fondateurs de l'ONU, doivent rester, aujourd'hui plus que jamais, les fondements de l'action commune que nous impose la quête d'une vie décente pour tous. À cet égard, il importe de rechercher, ensemble et solidairement, des solutions concertées aux problèmes persistants du sous-développement.

Ainsi de New York, en 1990, avec le Sommet mondial sur l'enfance, à Rome, en 1996, avec le Sommet mondial sur l'alimentation, les grandes conférences internationales de la décennie ont contribué, de manière remarquable, à l'élaboration d'un projet de société pour l'humanité à l'aube du troisième millénaire. Le paradigme du développement durable, fondé sur une croissance économique soutenue, socialement équitable et écologiquement viable, constitue le dénominateur commun sur lequel s'accorde désormais la communauté des nations pour imprimer un cours nouveau à la quête collective du bien-être économique et social de nos peuples. Les résultats mitigés de la session extraordinaire que l'Assemblée générale vient de consacrer, en juin dernier, à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'Action 21, viennent nous rappeler fortement l'exigence majeure de penser pour notre monde globalement et d'agir collectivement pour relever les défis auxquels est confrontée notre planète.

Quelle que soit la perspective dans laquelle nous les abordons, les problèmes de cette fin de siècle ne pourront être résolus qu'à travers une action concertée et intégrée, capable de gérer en harmonie les turbulences qui accompagnent cette période changeante de l'histoire. Le consensus réalisé dans l'Agenda pour le développement témoigne de notre foi commune dans les vertus d'un nouveau partenariat mondial pour le développement, fondé sur l'impératif de l'interdépendance et de l'avantage mutuellement bénéfique.

Le cadre conceptuel étant défini et accepté par tous, il est temps maintenant de passer — et grand temps — aux actes par une mobilisation conséquente des ressources à la mesure des intentions généreuses formulées dans l'Agenda pour le développement.

Le règlement de la crise de la dette, la rémunération juste des produits de base, le renoncement aux barrières commerciales et l'augmentation de l'aide publique au développement, voilà, pour l'essentiel, la direction à prendre pour bâtir un monde plus accueillant pour tous, tant il est vrai que le village planétaire qui est le nôtre ne pourra se construire durablement sur l'exclusion de la majorité de ses membres. La lutte contre la pauvreté revêt dans ce cadre une priorité absolue, car il est simplement inacceptable à l'aube du troisième millénaire que des millions d'hommes et de femmes à travers le monde continuent de manquer des conditions minimales de vie décente. L'aspiration des peuples au mieux-être est une quête légitime sur laquelle on ne saurait faire l'impasse.

Pour le Mali, toute oeuvre de développement durable relève avant tout de la responsabilité nationale, à travers notamment la définition et l'application effectives de politiques macroéconomiques saines, fondées sur la transparence, la primauté de la règle de droit, la pratique de la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice sociale et la participation de tous à l'effort de développement national. Pour mon pays, cette option est la plus sûre dans notre marche vers l'idéal commun que nous assigne la Charte des Nations Unies, celui

«de favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande».

Nous sommes à la veille d'un nouveau millénaire, qui verra naître de nouveaux défis avec des menaces diffuses, mais aussi de grands rêves et de grands espoirs pour l'humanité.

En tant que dirigeants responsables de nos États, nous avons l'obligation de rechercher les voies et moyens de

relever ces défis, mais aussi d'orienter dans la bonne direction les aspirations de nos peuples respectifs à vivre dans la paix, la liberté, le progrès, dans une solidarité active.

Les pères fondateurs de notre Organisation ont balisé, il y a 52 ans, la voie qui devait nous conduire vers la réalisation de ces objectifs nobles et toujours actuels. Si nous appliquons la Charte, nous pourrions déjà apporter des réponses à certaines incertitudes et mettre un terme au climat de doute, de crainte et de suspicion qui caractérise, de nos jours, les relations internationales.

Il nous faut aussi convenir que nous devons faire mieux et plus dans notre quête d'un avenir meilleur pour le genre humain. Nous croyons en l'ONU pour nous aider à y parvenir.

S. E. M. Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali en est convaincu : une Organisation des Nations Unies restructurée, modernisée et dotée des capacités essentielles d'intervention peut aider à résoudre nos différends, à assurer une gestion plus ordonnée des affaires du monde, en éliminant les injustices, les disparités et les égoïsmes qui menacent l'humanité.

C'est dire, que mon pays, le Mali, continuera à oeuvrer avec enthousiasme et détermination à l'émergence d'une Organisation des Nations Unies, véritablement unie dans sa diversité, réconciliée avec elle-même et résolument engagée au service de tous les peuples.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Gabon, S. E. M. Casimir Oye Mba.

M. Oge Mba (Gabon) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous adresser les vives félicitations du Gouvernement gabonais, ainsi que celles de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Ces compliments vont également aux autres membres du Bureau.

Monsieur le Président, en vous choisissant, notre Assemblée reconnaît le rôle que votre pays joue dans la politique mondiale et surtout vos qualités personnelles qui constitueront le gage de réussite de la présente session. Je suis convaincu, en effet, que, sous votre impulsion, la direction de nos travaux permettra de poursuivre les débats et de les approfondir, d'arrêter des positions communes sur des questions importantes et de prendre des résolutions sur la base du plus large consensus.

À votre prédécesseur, S. E. M. Razali, j'exprime notre gratitude pour l'excellent travail qu'il a accompli tout au long de son mandat.

C'est aussi le lieu, puisque c'est la première occasion qui se présente, d'exprimer de vive voix au Secrétaire général, M. Kofi Annan, nos félicitations pour son élection à la tête de notre Organisation. Qu'il soit assuré du soutien que lui apportera le Gabon pour tous les efforts nécessaires à l'aboutissement de son action au service des Nations Unies.

M. Mohammed (Éthiopie), Vice-Président, assume la Présidence.

C'est devenu un lieu commun de dire que le contexte international a changé, tant le champ de déploiement des activités des États que nous représentons subit des assauts de toutes parts, à la faveur des avancées de la science et des technologies. La mondialisation de nos économies, adossée aux vertus proclamées du libéralisme, n'a pas encore donné toute sa mesure.

D'une façon générale, l'avènement du nouvel Ordre mondial que nous appelons de nos vœux depuis fort longtemps tarde à s'installer, tant il souffre des contradictions qui travaillent le tissu des relations internationales. Et pourtant, nul ne peut manquer d'y voir la matrice autant que le support nécessaires à la réalisation de la réforme des Nations Unies, afin qu'elles servent au mieux la paix entre les nations et le développement des peuples qui les constituent.

J'opterai, en tout premier lieu, de vous entretenir de la paix, première richesse des nations, et je le ferai naturellement à la lumière de notre propre expérience.

La perception que nous en avons au Gabon explique toutes les évolutions politiques que nous avons connues et que nous vivons. L'organisation successive, à la fin de 1996 et au début de l'année en cours, des élections locales, législatives et sénatoriales, dans un contexte politique et social apaisé, aura prouvé le rôle fondamental de la légitimité démocratique dont, aujourd'hui, le pouvoir politique a tant besoin pour s'exercer.

C'est de cette même perception que procèdent toutes les actions auxquelles nous sommes partie prenante et qui font du Gabon, à travers l'équation personnelle du Président Omar Bongo, un pays jouissant d'un capital d'amitié et de confiance de la part des autres pays membres de la communauté internationale et, en particulier, de la part de ses voisins.

En effet, le Gabon a contribué, de façon substantielle et significative, à l'apaisement de nombreux foyers de tensions apparus en Afrique.

De concert avec d'autres pays, à savoir le Tchad, le Burkina Faso, le Sénégal et le Mali, le Gabon a dépêché près de 300 soldats dans le cadre d'une force africaine de maintien de la paix pour la restauration de la stabilité institutionnelle en République Centrafricaine.

Au nom de mon pays, je salue la reconnaissance de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Concernant la situation très préoccupante qui prévaut au Congo Brazzaville, et à la demande des protagonistes congolais, le Gabon a accepté de prendre en mains le Comité international de médiation, placé sous la présidence de S. E. El Hadj Omar Bongo, assisté de l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de l'OUA, l'Ambassadeur Mohamed Sahnoun. Le Président Bongo avait déjà été sollicité de la même façon par les frères congolais pour les précédentes crises de 1992 et 1993. La présente crise, qui a éclaté début juillet 1997, est à la fois la plus longue, la plus meurtrière — on parle officiellement de 4 000 à 5 000 morts — et la plus complexe.

Malgré les multiples obstacles que rencontre cette médiation dans son déroulement, le Gabon ne ménage aucun effort dans la recherche d'une issue positive à ce conflit de nature essentiellement politique et interne, certes, mais dont les risques de dérive et les répercussions aux plans sous-régional et international ne devraient échapper à personne. Au demeurant, comme le disait l'écrivain français Beaumarchais, je cite :

«Les difficultés de réussir accroissent de plus en plus les nécessités d'entreprendre.»

Il me plaît de relever à cet égard la réaction encourageante de la communauté internationale en général et spécialement de l'Union européenne et de la France, qui ont exprimé leur soutien et renouvelé leur confiance à la médiation internationale et au chef de l'État gabonais, et l'ont exhorté à poursuivre ses efforts.

Pour fixer vos idées sur ce qui a été fait, je dirais en résumé que le Président Bongo a proposé d'une part, un accord de cessez-le-feu et d'autre part, un accord politique pour gérer la période de transition, qui s'étend de maintenant jusqu'à la tenue des élections présidentielles.

Ce projet d'accord politique est le cinquième proposé depuis le début des négociations. Il est fondé sur l'idée d'un partage du pouvoir, d'une participation équilibrée de toutes les forces politiques à l'exercice du pouvoir pendant la période de transition. Il s'analyse essentiellement en ceci : M. Lissouba demeure Président de la République, chef de l'État. En contrepartie, en quelque sorte, un Premier Ministre, chef du gouvernement est nommé par le Président, en le choisissant dans les rangs de l'opposition. En outre, trois Vice-Présidents de la République sont nommés par le chef de l'État.

Ce projet d'accord n'a pas pu être parachevé au cours des discussions. Les événements se sont accélérés à Brazzaville; les combats ont continué; un Premier Ministre a été nommé en la personne de Monsieur Kolelas, maire de Brazzaville, qui conduisait par ailleurs la médiation nationale; un gouvernement a été constitué. Tout ceci a, bien sûr, entraîné une suspension des négociations.

C'est dans ce contexte d'incertitude que le Président Bongo a convié neuf chefs d'État d'Afrique centrale et d'Afrique occidentale à une réunion spéciale sur le Congo, qui s'est tenue à Libreville, les 14 et 15 septembre 1997. Le Président Lissouba n'a pas pu se joindre à ses collègues à cette occasion; il y a dépêché le Premier Ministre, M. Kolelas.

Ce sommet de Libreville a réaffirmé son appui à la médiation internationale conduite par le Président Bongo. Il a également lancé un appel pressant aux belligérants à cesser les combats et à rechercher dans la poursuite obstinée de la négociation un règlement politique de la crise. À ce jour, force est de dire que cet appel n'a pas encore reçu sur le terrain l'écho souhaité. Mais nous gardons l'espoir d'une reprise rapide des négociations, seule voie pouvant conduire à un apaisement durable et constructif.

Face à cette situation, qu'avons-nous fait, nous les Nations Unies? Il y a lieu de rappeler ici que très tôt après le démarrage de la médiation internationale, le Président de la République gabonaise avait demandé l'engagement de la communauté internationale, par la voie du déploiement au Congo-Brazzaville d'une force internationale d'interposition.

Plusieurs pays africains, dans un admirable élan de solidarité, y avaient répondu favorablement, en se déclarant disposés à fournir des troupes pour constituer cette force internationale. Saisi par le Président Bongo, le Conseil de sécurité s'est déclaré ouvert sur le principe, mais en posant diverses conditions dont, à la vérité, l'analyse amène à

considérer que si elles étaient toutes remplies, l'intervention de cette force n'aurait pratiquement plus d'objet.

Le temps passe! Le temps urge! Des Congolais continuent à mourir. D'autres fuient leur pays. Des milliers d'autres encore errent, hagards, désespérés, dans les forêts congolaises, cherchant des abris de fortune.

Pouvons-nous continuer à disserter tranquillement ici à Manhattan ou dans les bureaux de nos capitales? Nous savons que hier dans d'autres parties du monde, les mêmes préventions cauteleuses, j'allais dire les mêmes atermoiements n'ont pas eu cours. Non, il faut faire quelque chose pour les Congolais! Ce sont eux aussi des citoyens du monde, de notre monde.

Les effets des conflits armés m'amènent à souligner, qu'il est plus que jamais nécessaire de mettre l'accent sur des mesures concrètes visant à la prévention des conflits. Pour des pays en développement comme le mien, qui ne peuvent et ne doivent pas se payer le luxe de dépenses militaires élevées, le maintien de la paix et de la sécurité internationales devrait surtout être assuré «en amont» en se fondant sur la prévention. C'est convaincus du bien-fondé de ce principe, que les États de notre sous-région, membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, se sont engagés depuis 1992, dans un processus de concertation et d'action, pour renforcer la confiance mutuelle et la sécurité à l'échelon sous-régional.

Les résultats de ces contacts ont abouti notamment à la signature à Yaoundé en juillet 1996, par la quasi-totalité des États membres du comité, à l'exception d'un, d'un pacte de non-agression, qui constitue une mesure importante pour la consolidation de la paix.

Plus récemment, le comité a adopté, à l'issue de sa neuvième réunion ministérielle, qui s'est tenue au mois de juillet dernier à Libreville, et qui a vu la participation de quatre représentants sur cinq des membres permanents du Conseil de sécurité, un important plan d'action dont les grandes lignes portent sur : l'établissement d'un mécanisme d'alerte rapide, comme instrument de prévention des conflits en Afrique centrale; l'organisation à moyen terme d'une conférence régionale sur le thème : «institutions démocratiques et paix en Afrique centrale»; la convocation à l'intention des personnels des forces publiques de séminaires de formation aux opérations de maintien de la paix, le but étant de préparer les pays de la sous-région, à participer avec l'assistance des Nations Unies, aux futures et éventuelles opérations de maintien de la paix.

En ma qualité de Président du bureau de ce comité, je voudrais ici appeler l'extrême attention de tous les organes d'exécution intervenant au titre de l'ONU, de l'Union européenne, et de tous les partenaires de la sous-région, sur l'intérêt d'établir effectivement ce mécanisme d'alerte rapide avant la fin de l'année 1997.

Cette même qualité m'autorise également à lancer un appel à tous les États Membres d'abord, et à la communauté internationale dans son ensemble, à contribuer au fonds d'affectation spéciale établi par le Secrétaire général, en vue du financement des activités du comité.

L'observation des crises survenues récemment en Afrique centrale me fait dire que notre sous-région est à l'heure actuelle exposée à un risque d'éclatement de conflits multiples impliquant des populations transnationales, mettant en jeu la stabilité de nos États et pouvant même remettre en cause le principe de l'intangibilité des frontières cher à l'Organisation de l'unité africaine depuis sa création. Ce risque est grave; il faut absolument le conjurer.

Le Gabon, par ma voix, se félicite de l'initiative des États-Unis d'Amérique de convoquer une réunion spéciale du Conseil de sécurité sur l'Afrique, la première du genre. Nous apprécions qu'à cette solennelle occasion, le 25 septembre dernier, le Conseil de sécurité ait réaffirmé sa responsabilité principale en ce qui concerne la préservation de la paix sur notre continent.

Mais comment ne pas se souvenir, que les tiroirs de l'ONU regorgent de multiples rapports, déclarations et résolutions sur l'Afrique, aussi pertinents les uns que les autres?

Rappelez-vous, il y a une douzaine d'années, je crois, notre Assemblée générale elle-même avait tenu une session spéciale sur l'Afrique. Oh! je sais! L'Afrique, nous dit-on, n'est plus depuis la fin de la guerre froide un enjeu stratégique de première priorité. Tant pis pour nous! Moi je dirais plutôt : tant mieux pour nous, car nous Africains, nous n'allons quand même pas pleurer sur la chute du mur de Berlin! Pour nous aussi, ce fut un événement formidable, qui a ouvert des perspectives nouvelles. Mais aujourd'hui, pas plus que les autres, les peuples africains ne veulent plus se payer de mots et d'incantations. Ils attendent donc de la session spéciale du Conseil de sécurité de la semaine dernière des mesures concrètes.

Si l'Afrique n'est plus un enjeu stratégique prioritaire, n'est-elle pas aujourd'hui pour l'ONU, par référence à sa

philosophie de base et à sa mission, son véritable défi, j'allais dire, sa mauvaise conscience?

Au-delà des frontières de l'Afrique, le Gabon marque sa grande préoccupation face au blocage du processus de paix au Moyen-Orient et invite toutes les parties à reprendre le fil du dialogue avec l'appui de toute la communauté internationale, car là, comme ailleurs, aucune force n'arrivera à imposer une solution durable.

Les guerres et les conflits que nous déplorons sont rendus possibles par la force destructrice des armements. Il faut donc résolument, patiemment, réaliser le désarmement des nations.

Aussi, nous félicitons-nous des progrès réalisés dans ce domaine, par l'entrée en vigueur de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques, qui démontre la volonté de la communauté internationale d'éradiquer cette catégorie d'armes de destruction massive.

Dans le même ordre d'idées, mon pays appuie le processus d'Ottawa visant l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel. La récente Conférence d'Oslo sur ce sujet va tout à fait dans le sens que nous souhaitons. Nous regrettons néanmoins que certains pays n'aient pas pu se rallier au puissant et prometteur consensus qui s'y est dégagé. Nous espérons qu'ils s'y rangeront dans un avenir proche. Le délégué que j'ai envoyé à Oslo m'a rapporté que certains ont essayé d'établir une catégorie spéciale de ces armes à préserver, qui seraient des mines antipersonnel «intelligentes». Je ne sais pas ce que cela veut dire. Intelligentes ou stupides, les mines antipersonnel tuent, et elles tuent souvent des innocents. Il faut donc les bannir. Si en jouant dans un pré, la jambe de votre enfant est arrachée par une mine dite intelligente, vous ne vous consolerez pas en pensant que cette mine-là était intelligente.

En tout état de cause, le Gabon exhorte tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à tout mettre en oeuvre pour adopter un plan d'action pour un désarmement général et complet. L'humanité s'en portera mieux.

Derrière les conflits armés, nous ne lisons pas suffisamment la détresse humaine, celle des victimes, au nombre desquelles nous comptons particulièrement les femmes, les personnes âgées et les enfants, tuant ainsi la vie, le passé et le futur de l'humanité. À cet égard, on ne peut que qualifier d'abominable la participation croissante des enfants aux conflits.

Depuis la dernière décennie, 1 million d'entre eux ont été tués; 6 millions ont été gravement blessés ou handicapés à vie; plus d'un million sont devenus orphelins ou ont été séparés de leurs parents et des millions d'autres souffrent de traumatismes psychologiques graves. Dans ce sombre tableau, l'Afrique, plus que d'autres continents, est particulièrement frappée. C'est pour ces raisons que le Gabon, partie à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et signataire de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, se joint au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour condamner l'utilisation des enfants comme soldats et lance un appel pressant aux gouvernements et à tous les combattants qui s'affrontent sur divers champs de bataille pour que cessent un certain nombre de pratiques funestes : le recrutement des enfants dans les forces armées, leur participation aux hostilités, les violences et abus dont ils sont souvent victimes.

Dans un autre ordre d'idées, les autorités gabonaises sont de même profondément préoccupées par la lutte contre les fléaux que sont la criminalité et la prolifération des drogues, autres sources de détresse humaine. Pour les combattre, elles ont pris un certain nombre d'initiatives, parmi lesquelles une réorganisation des services de sécurité et la création d'une commission interministérielle de lutte contre la toxicomanie. Mais à l'évidence, la lutte contre ces phénomènes requiert une volonté et des actions déterminées de solidarité et de coopération au plan international.

Pour aborder maintenant la question du développement, je voudrais rappeler que le gouvernement des peuples a pour finalité le bonheur de l'homme.

Dans cette perspective, la communauté internationale a marqué sa volonté d'améliorer la condition de l'homme à travers l'organisation de nombreux ateliers, séminaires et conférences. Je citerai par exemple celle de Rio sur l'environnement, de Vienne sur les droits de l'homme, de Beijing sur la femme, du Caire sur la population, de Copenhague sur le développement social et de Stockholm sur l'exploitation sexuelle des enfants et la toute dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen à mi-parcours d'Action 21.

Mais tout se passe comme si après toutes ces rencontres, qui ont pourtant suscité tant d'espoirs, la communauté que nous formons ne semble pas décidée à remplir les obligations librement consenties. Aux intentions proclamées succèdent difficilement des actions.

Le Gabon espère donc qu'un élan renforcé vers l'action verra sa traduction dans la prochaine conférence de

Kyoto sur les changements climatiques, qui constituera un test pour les pays industrialisés sur les engagements pris en matière de développement durable.

De même, notre pays encourage l'Autorité internationale des fonds marins à poursuivre ses efforts, notamment dans l'élaboration d'un code minier équilibré, qui tienne compte des intérêts de l'ensemble des États et des questions d'environnement.

Le poids des huit pays les plus développés, leurs capacités réelles d'agir sur l'économie internationale nous autorisent à espérer que les engagements pris lors du Sommet de Denver permettront d'oeuvrer pour le renforcement d'une économie internationale au service de l'homme.

Le refrain apparaît comme une antienne, mais jusqu'à l'amélioration de la situation, nous n'aurons de cesse de répéter que l'Afrique connaît les plus graves problèmes structurels. Ce sont entre autres : les économies extraverties, assises souvent sur des monoproductions; la détérioration des termes de l'échange; le transfert inversé des flux financiers; le plus faible niveau de développement; le plus grand nombre de pays les moins avancés; le plus grand nombre de personnes déplacées et réfugiées.

Il me semble cependant important de relever qu'en plus des potentialités liées aux matières premières, l'Afrique représente un marché virtuel de plus de 700 millions d'habitants.

Nous sommes conscients que pour son développement, notre continent doit compter en priorité sur lui-même. Mais il y a tant à faire. Nous connaissons la formule «*Trade, not aid*». Elle n'est pas complètement fautive. Mais, serait-il outrepassant de dire qu'elle n'est pas non plus complètement juste, tant il est patent qu'il existe en Afrique à la fois des pays dont le niveau de développement leur permet tout de même déjà d'avoir de légitimes ambitions commerciales sur le marché international, mais aussi d'autres qui ont encore besoin d'aide, tout au moins dans certains domaines, notamment sociaux. Pour ces derniers, il vaudrait mieux dire : «*Trade and aid*».

C'est dans cet esprit que le Gabon abordera le neuvième Sommet des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) associés à l'Union européenne dans le cadre de la Convention de Lomé, sommet que mon pays s'honorera d'abriter dans sa capitale les 6 et 7 novembre 1997. Je saisis cette occasion pour dire aux pays ACP, qui siègent tous au sein de cette Assemblée générale, que nous sommes prêts à les accueillir dans un mois et que nous les attendons tous.

Le Gabon est partie prenante à l'environnement économique international. C'est à ce titre que je voudrais faire partager avec l'Assemblée l'expérience que nous vivons dans ce domaine.

La performance économique du Gabon, depuis le milieu de l'année 1995, s'est considérablement améliorée. La croissance s'est raffermie de manière significative, l'inflation est ramenée à un niveau très bas et la position extérieure s'est consolidée. Les mesures structurelles et les réformes administratives s'accroissent et le Gouvernement intensifie la libéralisation de l'économie ainsi que l'assainissement de l'environnement des affaires. Un vaste programme de privatisation des entreprises publiques a déjà été engagé avec la Société d'eau et d'énergie du Gabon, dans des conditions du reste de régularité et de transparence qui en ont surpris plus d'un. Il se poursuivra avec d'autres entreprises.

Conscient du rôle déterminant que le secteur privé est appelé à jouer dans la prospérité du Gabon et la croissance du niveau de vie des Gabonais, le Gouvernement travaille par ailleurs à la mise en place d'un environnement réglementaire et juridique propice à l'investissement privé et ouvre à la concurrence de nombreux secteurs de l'économie. Nous disons solennellement que le Gabon est ouvert à tous les investisseurs privés. Comme a coutume de le dire le Président Bongo, «Le Gabon n'est la chasse gardée de personne».

Les autorités gabonaises veillent au caractère réaliste et supportable de leurs engagements en matière d'emprunts et de remboursements. Elles réclament un traitement approprié de leur dette publique extérieure, dont les lourdes échéances entravent les efforts de redynamisation de l'économie.

Il est enfin vital de renforcer le partenariat dans tous les domaines, de favoriser le transfert des technologies, afin d'aider nos pays à renforcer leurs capacités nationales.

Le Secrétaire général dans son discours à l'Assemblée a souhaité que la présente session soit connue sous le nom d'Assemblée de la réforme. En effet, le monde d'aujourd'hui ne ressemble plus à celui de 1945. Notre Organisation doit pouvoir s'adapter à la nouvelle donne. Aussi, le Gabon salue-t-il les recommandations du Secrétaire général de l'ONU dans son effort de réforme de l'Organisation.

Les discussions actuelles devront déboucher sur des mécanismes consensuels visant à garantir les différents intérêts des États Membres. Mais il demeure qu'aucun plan

de réformes ne saurait aboutir tant que la situation financière de l'Organisation ne sera pas assainie.

Mon pays rappelle qu'il accorde un rang de priorité élevé aux recommandations formulées par l'OUA au dernier sommet tenu à Harare et aux propositions du Mouvement des pays non alignés lors de sa conférence ministérielle, tenue à New Delhi en avril 1997.

S'agissant du débat sur l'élargissement du Conseil de sécurité, le Président Bongo s'est déjà exprimé sur ce sujet en 1977 et j'ai eu l'occasion de répéter sa position ici même devant cette Assemblée en 1995, puis en 1996. Je le dis à nouveau; le Gabon suggère de concilier les exigences suivantes en apparence contradictoires : effacer le déséquilibre géographique du Conseil de sécurité afin de consolider sa légitimité et son efficacité; rendre plus démocratique le mécanisme de prise de décisions du Conseil, admettre une représentativité africaine plus juste. L'Afrique revendique deux sièges de membre permanent, dotés des prérogatives des autres membres permanents, et qui seront occupés de façon rotative, selon des principes que le groupe africain présentera en temps et heure à l'Assemblée générale.

Le Gabon réaffirme ici solennellement son attachement aux principes d'universalité et d'égalité souveraine des États qui doivent inspirer la réflexion sur la réforme.

Je formule l'espoir que la présente session de l'Assemblée générale nous permettra de faire un pas supplémentaire vers la consolidation des idéaux que nous partageons tous.

Cette transition vers un monde plus humain n'est pas sans écueil; il nous faut lutter contre la montée des égoïsmes et parallèlement, contre le développement des fausses solidarités qui conduisent nos peuples vers des luttes fratricides.

Tous unis, je suis convaincu que nous relèverons le défi d'un monde meilleur.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre du tourisme et Ministre par intérim des affaires étrangères de la République de Zambie, S. E. l'honorable Amusaa K. Mwanamwambwa. Je l'invite à prendre la parole.

M. Mwanamwambwa (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir d'adresser les félicitations de la délégation zambienne à S. E. M. Hennadiy Oudovenko pour son accession à la présidence de la cinquante-deuxième

session de l'Assemblée générale de l'ONU. Cette session revêt une importance particulière en ce sens qu'elle vise à imprimer un élan aux négociations en cours sur la restructuration de l'Organisation par le biais du processus de réforme. Nous sommes convaincus que grâce à ses qualités reconnues de diplomate, il saura mener les délibérations de cette session à bon terme.

Ma délégation souhaite exprimer à son prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, toute son admiration et sa reconnaissance pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale.

Je voudrais faire part de la satisfaction de ma délégation au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'habileté avec laquelle il a mené les travaux de l'Organisation depuis son élection, il y a un an. La Zambie a bon espoir que grâce à ses compétences éprouvées de gestionnaire et de diplomate, il saura gérer efficacement cette organisation au moment où elle traite des graves questions qui se posent à la communauté internationale aujourd'hui.

Lors de la cinquantième session, les dirigeants du monde se sont réunis ici pour célébrer le cinquantième anniversaire de la création de l'ONU. À cette occasion, nous avons pris le temps d'évaluer la contribution de l'ONU à la paix mondiale, au développement économique et social et au respect des droits fondamentaux de l'homme. Nous avons réaffirmé notre foi dans l'Organisation et sommes convenus de nous montrer réellement dignes des objectifs de la Charte en renforçant et en revitalisant le système de l'ONU.

Dans ce contexte, ma délégation estime que la présente session de l'Assemblée générale devrait saisir l'occasion de faire avancer encore davantage le processus de réforme. À cet égard, la Zambie est convaincue qu'une méthode d'approche globale de la réforme de l'ONU permettrait non seulement d'améliorer son efficacité et son efficacité, mais qu'elle contribuerait en outre à assurer la mise en application des programmes d'action émanant des conférences mondiales tenues dans les années 90, de Rio au Caire en passant par Copenhague, Beijing et Istanbul, lesquelles ont mis en exergue l'importance du développement durable et en ont fait un thème central prioritaire. Ces conférences ont servi de point de départ d'un effort mondial en faveur de la promotion du développement durable, de la fixation des objectifs et de la définition des plans d'action de vaste portée à partir desquels pourraient être entreprises des actions nationales et internationales.

Alors que nous nous sommes mis d'accord sur la nécessité de réformer notre Organisation, il convient de nous demander ce que nous souhaitons réaliser à partir de ces réformes. Sur le principe, la Zambie se félicite, après les avoir étudiées de très près, des propositions et mesures du Secrétaire général relatives aux négociations en vue de la réforme des Nations Unies. Ma délégation espère que ce processus ne débouchera pas seulement sur une Organisation des Nations Unies plus démocratique, plus efficace et financièrement plus stable, mais qu'il aura un important impact sur le développement économique et social. La Zambie souhaite que la réforme s'attache particulièrement, et prioritairement, au mandat de l'ONU en matière de développement.

Dans le cadre de ce processus de réforme, la situation financière critique de l'Organisation est une question d'actualité brûlante. Selon nous, cet état de choses limite considérablement la capacité des Nations Unies de s'acquitter de manière efficace de ses mandats dans de nombreux domaines. Nous souhaiterions donc que tous les arriérés soient réglés à l'Organisation en temps voulu et sans conditions.

Le Conseil de sécurité constitue l'un des éléments clefs de la réforme des Nations Unies. Il faut, selon nous, que l'élargissement de la composition du Conseil le rende plus démocratique et plus représentatif. Cet élargissement devrait s'appliquer tant aux membres permanents qu'aux membres non permanents. Ma délégation appuie vigoureusement la position adoptée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Mouvement des pays non alignés, selon laquelle dans sa composition nouvelle, le Conseil de sécurité devrait comprendre 26 membres.

La Zambie appuie en outre la demande en vue d'octroyer des sièges permanents aux régions de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes dans un Conseil de sécurité élargi. L'Afrique, qui représente quelque 30 % de l'ensemble des Nations Unies, mérite sans aucun doute de se voir attribuer deux sièges permanents et trois sièges non permanents au Conseil de sécurité.

Ma délégation réaffirme son engagement à l'égard du désarmement général et complet. Dans cet esprit, nous nous félicitons du récent accord signé à Oslo, en Norvège, visant à interdire les mines terrestres antipersonnel. Nous espérons que tous les pays du monde pourront signer l'accord en décembre prochain, à Ottawa.

La paix et la sécurité internationales continuent également d'être menacées par les conflits qui sévissent dans le

monde. L'Afrique, notamment, a été le cadre de nombreuses guerres civiles aux conséquences dévastatrices.

Les conflits en cours dans la région des Grands Lacs de l'Afrique centrale, en République du Congo, au Soudan et ailleurs, restent une source de préoccupation pour la Zambie. Nous demandons aux parties à ces conflits de se conformer au principe du règlement pacifique et négocié des différends. Nous prions la communauté internationale d'accorder toute l'assistance nécessaire pour résoudre ces conflits le plus rapidement possible.

En Angola, la guerre civile a causé des souffrances humaines indicibles. En tant que pays hôte des pourparlers qui ont mené à la signature du Protocole de Lusaka, la Zambie désire fermement voir la paix et la sécurité s'instaurer durablement en Angola. Cependant, mon pays constate avec regret que l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) n'a respecté ni ses obligations au titre du Protocole de Lusaka, ni les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Zambie tient à exprimer officiellement sa déception face à l'intransigeance de l'UNITA.

La Zambie, de concert avec la Communauté de développement pour l'Afrique australe (SADC) et d'autres pays, continuera de faire tout son possible pour amener les conditions propres à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables en Angola. La paix en Angola ne peut qu'élargir les paramètres de la paix en Afrique australe et permettre aux pays de la région d'axer leur action sur le développement économique et social dans un climat de démocratie.

La Zambie réaffirme la position de l'OUA en ce qui concerne la situation en Sierra Leone. À cet égard, nous invitons la communauté internationale à s'abstenir de reconnaître la junte militaire dans ce pays. Nous exigeons de la junte qu'elle restitue le pouvoir au Gouvernement démocratiquement élu de la Sierra Leone.

La République démocratique du Congo vient de connaître, pendant sept mois, une guerre civile. Nous sommes heureux de constater que le pays commence maintenant à tourner son attention vers la reconstruction et le développement. Nous appelons donc la communauté internationale à apporter une aide inconditionnelle au nouveau gouvernement de ce pays pour lui permettre de remettre sur pied l'infrastructure et lui donner les moyens de consolider la stabilité politique et économique du pays.

Nous félicitons le peuple du Libéria qui connaît de nouveau la paix grâce à un processus démocratique et nous

saisissons cette occasion pour rendre hommage au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) pour le rôle précieux qu'il a joué dans la recherche d'une solution au conflit de ce pays.

Dans le domaine du maintien de la paix en Afrique, il est, selon nous, du ressort exclusif de l'Afrique de régler les différends existants sur notre continent. C'est précisément pour cette raison que l'Organisation de l'unité africaine a créé le Mécanisme de prévention, de gestion et de solution des conflits, mécanisme qui, nous l'espérons, recevra le plein appui de la communauté internationale.

Sur le plan économique, la Zambie constate avec satisfaction que l'Afrique subsaharienne a commencé à enregistrer un taux de croissance positif, dont la moyenne s'est établie à 5 % en 1996; taux le plus élevé depuis 20 ans. Ce succès est dû, pour une large part, aux réformes économiques et sociales entreprises par de nombreux pays africains. Cependant, ces résultats ne pourront se maintenir que si les questions de la pauvreté, du dénuement et de la marginalisation sont traitées efficacement.

Un autre facteur continue de freiner l'action orientée vers le développement durable dans de nombreux pays africains, y compris le mien : il s'agit du lourd fardeau de la dette extérieure. La Zambie se félicite des mesures adoptées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour mettre en oeuvre l'Initiative concernant les pays pauvres très endettés. Toutefois, nous sommes très inquiets des incertitudes concernant son financement. La prolifération des conditions — notamment de facteurs non économiques — déterminant l'accès à cette initiative nous préoccupe également.

Selon nous, les Nations Unies ont pour devoir de réaffirmer un consensus international sur le problème grave de la dette extérieure des pays en développement et d'aider à la mobilisation de nouvelles ressources en vue du financement du développement. Nous attendons également de l'Organisation qu'elle joue un rôle de chef de file pour remédier aux grandes disparités en matière de développement existant entre les nations pour redresser les tendances croissantes vers des pratiques commerciales injustes et protectionnistes dans le commerce international qui ont eu pour effet de laisser en marge certains régions, et particulièrement l'Afrique.

La Zambie est très préoccupée par la diminution constante de l'aide publique au développement à un moment où l'ONU traite du suivi des récentes conférences internatio-

nales sur le développement. Le manque d'enthousiasme à honorer les engagements conclus librement à cette conférence internationale est également de plus en plus évident. Le fait que les gouvernements n'aient pas réussi à mettre en oeuvre les accords, les engagements et les recommandations de la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement en est un témoignage.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin dernier, chargée d'examiner les progrès dans la mise en oeuvre des accords de Rio a conclu que le degré d'application du Programme d'action a été extrêmement lent, et ce, principalement en raison d'un manque de ressources. Il est également apparu clairement que la volonté politique d'assurer la concrétisation des accords de Rio, et notamment du consensus sur l'environnement et le développement, a cruellement fait défaut. La Zambie souhaiterait donc qu'au cours de la présente session de l'Assemblée générale, l'on progresse dans l'examen de la proposition concernant la tenue d'une conférence internationale sur le financement du développement. Comme chacun de nous le sait, on a très peu avancé en ce qui concerne cette proposition depuis que celle-ci a été introduite, à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Sur le plan national, en Zambie, nous avons adopté des programmes d'action afin de poursuivre les objectifs du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague; de la Conférence du Caire sur la population et le développement; ainsi que de la Déclaration de Beijing. En application de ces programmes d'action, mon gouvernement a ciblé les membres les plus vulnérables de notre société, afin de renforcer leur participation à la vie économique et sociale du pays et ce, dans le but d'élever leur niveau de vie. Mon gouvernement à cet égard a adopté des mesures visant à garantir un accès équitable à un enseignement de qualité pour tous les Zambiens, en fournissant une éducation de base dans les délais les plus brefs possibles. Un programme général de réformes en matière de santé est également en cours, ce qui devrait permettre d'améliorer l'état de santé de notre population. Les mesures et programmes que le Gouvernement a entrepris ne sont toutefois pas suffisants pour atteindre pleinement tous les objectifs de ces programmes d'action en raison principalement de nos ressources financières limitées.

Nous voudrions, pour terminer, souligner l'intérêt permanent que présente l'Organisation des Nations Unies. La cause de la réforme a été plaidée. Nous nous devons, et nous devons aux générations futures, de nous atteler aux tâches de la réforme, car nous le savons très bien, le monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies sur laquelle

il puisse compter pour mener une action efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité et pour établir une coopération internationale dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire, comme cela est envisagé dans la Charte des Nations Unies.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'honorable Phillip Muller, Ministre des affaires étrangères et du commerce des Îles Marshall.

M. Muller (Îles Marshall) (*interprétation de l'anglais*) : Je saisis cette occasion pour adresser les félicitations du gouvernement des Îles Marshall à M. Hennadiy Oudovenko pour son élection, et pour rendre hommage au Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale pour l'excellent travail qu'il a accompli.

Ma délégation a insisté sur l'importance du développement durable depuis le moment où nous sommes devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nos convictions et notre appui ont tout récemment été réitérés par S. E. Imata Kabua, Président de la République des Îles Marshall, à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21. C'est là, et cela restera la pierre angulaire de la politique de notre gouvernement, mais il me faut ici rappeler des sentiments que nous avons déjà souvent exprimés : le développement durable n'est pas la voie la plus facile pour un petit pays comme les Îles Marshall. Nous sommes confrontés à de nombreux obstacles qui entravent notre progrès. Je voudrais tenter de situer ces choses dans leur contexte.

La croissance démographique dans les Îles Marshall comme dans de nombreuses îles du Pacifique, est un sujet de vive préoccupation pour mon gouvernement. Cette croissance a atteint un maximum de 4,2 %, bien qu'elle semble a présent avoir été ramenée à 3,5 %. C'est, néanmoins, un chiffre beaucoup trop élevé par rapport aux capacités de notre petit pays. Notre base de ressources étant limitée au départ, il nous est difficile d'imaginer quelles possibilités d'emploi pourront être créées pour les nouvelles générations. Nous sommes déjà confrontés à des problèmes de licenciement dans le secteur public. Certes, ce secteur était beaucoup trop engorgé. À un moment donné, il absorbait près de 60 % de la population active, pourcentage qui à présent a été ramené à 43 %. Cela reste un chiffre beaucoup trop élevé, et nous examinons divers moyens d'accroître l'investissement dans le secteur privé afin de multiplier les débouchés dans ce secteur.

Mais la croissance démographique a également une incidence négative sur notre environnement. Il existe une tendance de plus en plus marquée à la migration vers les deux principaux centres urbains des Îles Marshall — Majuro, la capitale et Ebeye, située à proximité de la base américaine de Kwajalein. Ces zones sont de plus en plus surpeuplées, et il est urgent de trouver des solutions locales. Il est également indispensable d'améliorer les conditions de vie dans les villes, et de ralentir le rythme auquel croît la population des centres urbains.

Dans une démocratie comme la nôtre, il est difficile d'essayer d'imposer quelque restriction que ce soit. Aussi avons-nous plutôt cherché à étudier des mesures d'incitation. Nous avons notamment tenté de créer des emplois sur les autres îles de l'archipel. Nous sommes depuis longtemps conscients des potentialités qu'offrent ces îles, si seulement elles pouvaient mobiliser davantage d'investissements dans des projets de développement durable.

La croissance démographique entraîne des problèmes nationaux dans de nombreux domaines, mais l'action du Gouvernement et des autorités locales s'améliore. Nos groupes de jeunes et groupes religieux sont particulièrement actifs dans ce domaine de préoccupation essentiel pour l'avenir. Malheureusement, ce n'est là que l'un des nombreux problèmes auxquels nous devons faire face.

Nous n'avons nullement renoncé à la lutte pour parvenir à un développement durable et à une amélioration du niveau de vie de la population des Îles Marshall. Au niveau du Gouvernement, nous examinons tout d'abord de quelle manière les structures existantes peuvent être réformées, et les moyens de mieux utiliser nos ressources. Nous sommes intéressés par toute innovation qui pourrait nous aider. Mais il est de plus en plus manifeste que si nous voulons sortir des cercles vicieux dans lesquels nous nous trouvons, et nous éloigner de schémas non viables, nous devons oeuvrer de concert. La République des Îles Marshall continuera d'avoir besoin d'une assistance extérieure, mais cette dernière peut et doit être acheminée d'une manière plus appropriée.

L'an dernier, nous avons signalé que les dommages causés par les essais nucléaires dans les Îles Marshall étaient beaucoup plus importants et plus dévastateurs que l'on ne l'avait compris antérieurement. Nous savons aujourd'hui qu'un nombre beaucoup plus important d'îles et de personnes ont été touchées par les effets de ces essais. Le programme d'essais nucléaires dans les Îles Marshall a aidé la communauté internationale à comprendre l'effet des essais nucléaires sur les populations et l'environnement. Cette connaissance a contribué à prévenir une guerre nu-

claire pendant la période de la guerre froide. Nous, habitants des Îles Marshall, nous estimons avoir joué un rôle important dans le processus qui a mis fin à la guerre froide. Nous partageons l'engagement des Nations Unies envers la paix mondiale, la sécurité et le désarmement.

Il ne fait aucun doute que le programme d'essais nucléaires mené dans les Îles Marshall a été l'expérience marquante de ce siècle pour le peuple marshallais. Les 67 essais d'armes nucléaires menés dans notre pays ainsi que ceux qui ont été effectués dans les îles voisines du Pacifique ont contaminé chaque centimètre carré de notre environnement et exposé tous nos citoyens aux radiations. Par conséquent, mon gouvernement recherche désespérément les ressources nécessaires pour remédier aux conséquences sanitaires et environnementales de l'exposition aux radiations, car les fonds dont nous disposons sont insuffisants. Nous éprouvons également des difficultés à gérer les problèmes indirects de la relocalisation de la population touchée et de la pénurie de soins médicaux pour la traiter. C'est un fardeau supplémentaire pour nos ressources sanitaires déjà limitées.

Nous ne pouvons régler ces problèmes par nous-mêmes, et nous avons le sentiment de devoir lancer un appel à la communauté internationale. Nous sommes vraiment reconnaissants de toutes les initiatives prises par notre puissance administrante pour régler nos problèmes, et nous sommes encouragés par l'intention récemment manifestée par les États-Unis de prendre en main les questions en suspens. Cependant, les initiatives en cours pour corriger les conséquences persistantes sont insuffisantes. Le peuple marshallais dispose du droit de l'homme fondamental, comme tous les peuples du monde, à un environnement sain et propre. Nous sommes donc justifiés de demander de l'aide pour restaurer nos terres et pour relocaliser nos populations déplacées dans un environnement sûr.

À cet égard, l'ONU a un rôle important à jouer. Il est encourageant de constater que l'Agence internationale de l'énergie atomique est en train de mener une enquête dans la région nord des Îles Marshall. Mais un autre organe, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants pourrait, selon nous, jouer un rôle encore plus important. Nous avons pris note du mandat du Comité scientifique, et nous ne voyons aucune raison pour laquelle il ne pourrait se livrer à des études qui, à l'avenir, seraient susceptibles d'aider les populations victimes des effets des rayonnements ionisants. Nous pensons qu'il devrait aller plus loin que la simple compréhension académique et jouer un rôle qui permettrait des échanges accrus avec les pays touchés. J'ai également été

laissé un peu perplexe par la brièveté du dernier rapport du Comité scientifique : une seule page. Nous demandons que le Comité élargisse la portée de ses travaux pour étudier les régions comme les Îles Marshall qui ont été affectées par les essais nucléaires. Nous sommes disposés à aider le Comité scientifique à obtenir pour examen les informations et les documents mis en diffusion générale relatifs aux essais nucléaires et à leurs effets sur la population. Ma délégation a l'intention d'examiner cette question dans le cadre de la Quatrième Commission.

Mon pays, constitué d'atolls de faible élévation privés de montagnes, est également confronté à la grave menace de l'élévation du niveau des mers. Au moment même où nous examinons cette question, les effets de l'érosion, des tempêtes et des raz-de-marée se font déjà sentir dans les Îles Marshall. Nous pensons fermement que les scientifiques participant au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ont rassemblé des preuves convaincantes sur cette question préoccupante. Ce consensus se traduit par l'acceptation par tous les gouvernements concernés du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts. À la suite de cette réception favorable des preuves scientifiques, nous aurions espéré pour le moins que les pays développés entreprennent des mesures dites «sans regrets». De telles mesures ont pour but d'améliorer l'efficacité, de limiter le gaspillage et de mettre au point des sources d'énergie de substitution. Mon gouvernement appuie sans réserve ces initiatives, car elles apparaissent comme un moyen parfaitement judicieux de commencer à gérer le changement climatique. Nous constatons toutefois une résistance face à l'idée modeste d'essayer de mettre fin au gaspillage irresponsable de ressources naturelles et de combustibles fossiles. J'ai constaté que, dans le processus de négociation, certains pays cherchent à saper l'essence même du processus pour sauvegarder leurs profits à court terme. Je me contenterai de dire que mon gouvernement est attristé de l'attitude de ces pays. C'est pourquoi un groupe d'expert de la région du Pacifique a recommandé d'envisager nos possibilités de migration plutôt que nos possibilités d'adaptation. Consentirons-nous à la disparition de pays entiers pour préserver des profits économiques à court terme?

Une récente campagne publicitaire dans la presse américaine a encore tenté d'ajouter à la confusion et au doute à l'égard des preuves scientifiques, et elle continue de propager des scénarios apocalyptiques alarmistes pour les économies des pays développés. Il s'agit simplement d'une déformation de ce qui est discuté et de ce qui a été proposé, ainsi que du résultat probable en l'absence d'une action immédiate. J'ai été encore plus étonné de voir des annonces publicitaires télévisées diffuser de semblables informations

trompeuses. On semble dire que les pays développés devront assumer un lourd coût financier pour des mesures inefficaces. On suggère que le changement climatique est un complot absurde fomenté par les pays en développement pour dominer les économies industrielles. Mais le changement climatique risque d'être coûteux pour nous tous. La destruction des petits États insulaires en développement et autres zones de faible élévation ne sera que le signe avant-coureur de l'ouverture des digues de l'inondation entraînée par un changement climatique global. Il ne faut pas se laisser aller à croire à l'existence d'autres options que les mesures visant à diminuer substantiellement les émissions de gaz à effet de serre. Notre position, appuyée par les scientifiques, les économistes et les gens concernés, est que l'inaction entraînera une catastrophe pour l'humanité. Il faut donc commencer par réduire substantiellement les émissions de gaz à effet de serre dans le monde industrialisé.

Je tiens à exprimer notre reconnaissance et notre appui sans réserve au Secrétaire général pour ses initiatives et ses propositions visant à réformer l'Organisation des Nations Unies. Son rapport a été étudié par nos fonctionnaires. Nous avons conclu qu'il est impératif d'assurer notre appui sans réserve au Secrétaire général et à sa vision d'une ONU réformée. J'ai personnellement quelque expérience des difficultés de réformer un système contre son gré, et nous comprenons pleinement les difficultés qu'il rencontre. Mais la réforme est cruciale pour faire de l'ONU une organisation tournée vers l'avenir et efficace, capable d'apporter son aide aux pays en développement dans leur quête de développement durable. Toutes les initiatives nationales de pays comme les Îles Marshall nécessitent une structure d'appui internationale qui doit aboutir à des objectifs en matière de développement durable. L'ONU joue un rôle crucial et vital, et nous devons préserver son leadership et sa fonction de coordination.

La réforme de l'ONU exige que les États Membres renouvellent leurs engagements envers leurs obligations conventionnelles pour négocier de bonne foi et rechercher des solutions mutuellement profitables. Je tiens à réitérer l'appui de mon gouvernement aux propositions du Comité des contributions, qui sont une base appropriée pour la réforme financière. Il faut accepter ces premières mesures et, dans un deuxième temps, nous pourrions compléter la réforme.

La réforme devra également comprendre l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous avons exprimé notre appui à diverses propositions au cours des derniers débats généraux, et nous avons participé aux groupes de travail. La semaine dernière, le Premier Ministre des Fidji a réitéré la

proposition de ce pays visant à donner plus d'importance au Pacifique en qualité de sous-région du Groupe des États d'Asie. C'est là une idée à laquelle nous adhérons sans réserve. Elle met en effet en lumière un aspect important des raisons justifiant le besoin d'élargissement, en l'occurrence le besoin de faciliter la participation de tous les pays au Conseil de sécurité. Nos pays seraient beaucoup plus à l'aise avec les décisions du Conseil de sécurité s'ils disposaient d'une chance accrue d'en devenir membres. Il est également nécessaire d'examiner l'usage et la portée du pouvoir de veto, et la pertinence de nommer de nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité. Une structure de roulement plus équitable suffirait.

Ce sont là certaines des questions les plus urgentes qui se présentent à cette session de l'Assemblée générale. Le lien entre ce qui se passe au sein de la communauté internationale et l'impact des résultats sur les divers pays devrait être précisé. Le processus de développement durable vers lequel nous souhaitons oeuvrer exige un grand effort de la part du Gouvernement et des citoyens des Îles Marshall.

De même, la communauté internationale dans son ensemble doit s'attacher à élaborer un avenir plus démocratique et plus coopératif dans cette unique organisation mondiale. Nous estimons mériter le soutien de la communauté internationale dans les efforts que nous faisons, et nous nous engageons à oeuvrer de façon constructive avec le système des Nations Unies et la communauté des donateurs.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Monie Captan, Ministre des affaires étrangères du Libéria, à qui je donne la parole.

M. Captan (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur d'adresser mes félicitations à M. Hennadiy Oudovenko et de lui souhaiter plein succès au cours de cette session.

C'est un honneur pour moi d'être chargé de donner lecture de la déclaration de S. E. M. Charles Ghankay Taylor, Président de la République du Libéria qui, malheureusement, n'a pu être présent aujourd'hui. Ce texte se lit comme suit :

«Au nom du Gouvernement et du peuple libériens, et en mon nom propre, je souhaite tout d'abord vous transmettre nos sincères salutations. Nous sommes ici aujourd'hui après avoir enduré et surmonté une grave crise civile qui a duré près d'une décennie grâce

à la prise de conscience de notre sous-région qui a compati au sort du Libéria, créé et organisé un mécanisme qui a empêché notre autodestruction. Nous ne sommes pas moins reconnaissants à la communauté internationale, pour l'énorme aide humanitaire qu'elle nous a fournie, notamment l'Union européenne et les États-Unis. Nous y voyons également la compassion du Dieu Tout-Puissant, dont la volonté a atténué les fléaux que connaissait notre pays.

Nous sommes ici parce que le Libéria a su résister aux difficultés et les surmonter. Aujourd'hui, une voix s'est ajoutée, celle d'un État souverain de l'Afrique, membre fondateur de l'Organisation, et qui se fait entendre par le biais de son chef du gouvernement, que nous symbolisons et pour lequel nous rendons gloire à Dieu.

C'est un plaisir de féliciter S. E. M. Hennadiy Oudovenko de son élection à la présidence de cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous lui exprimons également nos vœux de succès dans le règlement des problèmes qui se poseront dans l'accomplissement de cette tâche difficile. Nous voulons également remercier son prédécesseur, S. E. M. Razali, dont le mandat a été marqué par une volonté sans faille de trouver des solutions aux nombreux problèmes soulevés à la cinquante et unième session.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Gouvernement et du peuple libériens, au Secrétaire général, M. Kofi Annan. Il a déjà fait preuve de sa parfaite compréhension des problèmes de l'Afrique, son continent d'origine, et de la volonté de ne pas se limiter dans son rôle dirigeant aux tâches qu'il a réalisées en tant que fils du Ghana. Jour après jour, se révèlent ses grandes qualités de porte-parole efficace de l'humanité. Qu'il me soit également permis de rendre un hommage tout particulier à l'ancien Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont les efforts entrepris pour renforcer le rôle de l'ONU dans la poursuite de la paix et de la sécurité internationales ont bénéficié à l'ensemble de l'humanité. Nous restons convaincus que la patience, l'esprit d'initiative et de dévouement dont il a fait preuve dans la recherche de la paix et de la concorde au cours de son mandat méritent d'être reconnus comme il se doit par cette Organisation.

La création de l'Organisation des Nations Unies, il y a un demi-siècle, a marqué le début d'une nouvelle ère dans les relations internationales. L'adoption

de la Charte, document durable et dont nous sommes fiers, et que le Libéria a aidé à élaborer, a institué un système de fonctionnement de la coopération internationale. Les pays sont donc décidés à éliminer le fléau de la guerre, à renforcer la paix par la justice et le droit international, à respecter les droits égaux de tous les pays — grands et petits — à promouvoir le progrès social et à protéger les droits de l'homme partout dans le monde. Nous voulons réaffirmer notre foi inébranlable dans l'ONU, et nous continuons d'espérer que cette Organisation sera toujours un instrument qui encouragera tous les États à entretenir de bonnes relations. En proclamant ainsi notre ferme attachement aux idéaux de l'Organisation, nous nous engageons de nouveau à réaliser ses objectifs. À tout point de vue, cette Organisation continue de répondre aux aspirations communes de la communauté internationale. Aujourd'hui, avec son image renforcée de centre d'harmonisation, la perception qu'ont les Membres de la Charte dépasse l'ampleur de l'engagement initial.

Ayant été parmi les pays clairvoyants qui ont participé activement à la création de l'ONU, nous pensons, malgré la récente guerre civile et ses conséquences, il nous paraît indiqué d'être représentés à cette cinquante-deuxième session, non seulement pour réaffirmer notre engagement au multilatéralisme, mais aussi pour envisager de nouveaux moyens de transformer nos espoirs de solidarité en actes concrets pour la paix et le développement. Notre présence n'est pas seulement symbolique mais ajoutera un élément de franchise à la portée des discussions menées en vue d'améliorer notre Organisation.

Le 19 juillet, à la veille du cent cinquantième anniversaire de son indépendance, le peuple libérien a voté et pris une décision majeure en faveur de la démocratie, d'un gouvernement représentatif dans le cadre d'un ordre constitutionnel, et de la paix et de la prospérité dans notre marche vers le XXIe siècle. Au cours de ces élections, le peuple libérien a une fois de plus montré, comme il l'avait fait durant 150 années de survie, combien il était fermement résolu à surmonter des obstacles imprévus afin que reste vivante la flamme de l'indépendance nationale en Afrique.

Le premier Premier Ministre de l'Inde, Jawaharlal Nehru, à la naissance de son pays, a défini l'indépendance comme le moment "où l'âge se termine, et où l'âme d'une nation, longtemps réprimée, peut enfin s'exprimer".

Ainsi, lorsque les récents événements tragiques de notre expérience nationale seront examinés dans le contexte du caractère inévitable de l'histoire, nous pourrions affirmer que les élections du 19 juillet 1997 ont donné naissance à un esprit nouvellement libéré pour la nation libérienne.

C'est dans cette optique que nous considérons la victoire écrasante du 19 juillet 1997 comme le rassemblement final de tout notre peuple dans une étreinte nationale unitaire pour que vive l'âme libérée de la nation. L'élection a eu lieu durant la semaine de la célébration officielle du cent-cinquantième anniversaire de la naissance de la nation. C'était une élection fondée sur un espoir renouvelé, conforme à ce qu'un écrivain qualifiait d'idéalisme empreint d'un sens de la finalité'. Le peuple a voté pour mettre fin à la guerre civile et aux troubles nationaux et pour entamer une nouvelle ère de paix, de stabilité, de démocratie, de gestion publique responsable et de prospérité.

Nous avons pleinement compris le message que contient le verdict de notre peuple. Lors de l'investiture du Gouvernement, le 2 août 1997, nous avons entrepris de créer un gouvernement de rassemblement. Nous avons également lancé un processus de réconciliation nationale. Nous avons invité tous les Libériens, indépendamment de leur affiliation politique, de leur confession ou origine ethnique, à s'associer à nous pour, la main dans la main, reconstruire le pays. Nous les avons tous assurés que notre objectif premier était d'encourager l'unité nationale qui constitue le meilleur espoir d'aboutir à une paix et à un progrès véritables dans notre pays.

Nous avons également réaffirmé que la Constitution de 1986 était la loi organique du Libéria. Cette Constitution garantit et protège les droits et libertés fondamentaux de tous sans distinction. Nous avons pris l'engagement de donner effet à ce document sacré. Notre administration assurera et encouragera le fonctionnement d'un pouvoir judiciaire crédible et indépendant. Nous protégerons également les droits de l'homme et la liberté de la presse. Et, surtout, nous nous efforcerons de promouvoir la stabilité intérieure en instaurant un gouvernement de rassemblement et d'unité nationale.

Notre expérience en tant que nation nous a convaincus que le droit à l'autodétermination est pour tout peuple une condition préalable du développement national et du rôle concret qu'il peut jouer dans la

communauté des nations. Le droit à l'autodétermination ne se limite pas, à notre avis, à la libération du contrôle externe mais s'applique également à la libération vis-à-vis de toute tyrannie interne. Il a été prouvé à de nombreuses occasions qu'il est malsain de lier l'aide extérieure à la survie d'un régime particulier plutôt qu'à la croissance et au développement du pays. Rien ne peut se substituer à la légitimité et à la bonne conduite des affaires publiques. La libération interne fait naître une nouvelle prise de conscience des notions de paix, de sécurité, de stabilité et de règlement des conflits au sein d'une société. Les institutions de l'économie de marché sont renforcées et il s'ensuit pour le peuple un plus grand espoir d'acquiescer à un niveau de vie décent et meilleur.

À cet égard, et en nous fondant sur son expérience, le Libéria continuera de jouer son rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité régionales, du développement national, par le biais de l'intégration régionale et sous-régionale, et la promotion des valeurs démocratiques grâce à la création des institutions nécessaires.

Nous sommes conscients des changements significatifs qui se produisent actuellement, notamment la tendance toujours plus forte vers le pluralisme politique et la démocratisation, l'augmentation de la croissance économique dans un nombre de pays, et la montée des économies de marché, ainsi que la progression de l'économie mondiale vers la libéralisation et la mondialisation.

La fin de la guerre froide a entraîné un relâchement des tensions, notamment entre les puissances mondiales, et a eu pour effet d'améliorer les interactions au sein des États et entre États. Toutefois, mon gouvernement s'inquiète vivement de constater que depuis la célébration du cinquantième anniversaire historique de cette Organisation, certains conflits régionaux qui semblaient sur le point d'être résolus n'ont pu être réglés. Nous sommes profondément perturbés par les conflits qui font actuellement rage en Afrique, au Moyen-Orient, en Europe et en Asie. Comme nous l'enseigne l'histoire, les conflits, en Afrique ou ailleurs, auront un impact négatif, non seulement sur les pays directement affectés, mais aussi sur leurs voisins et les régions dont ils font partie. Les Libériens savent trop bien les conséquences d'un conflit prolongé et prient donc toutes les parties aux divers conflits de chercher un règlement de leurs différends par la négociation.

Récemment, plusieurs événements défavorables ont continué de menacer la paix et la sécurité internationales. Actuellement, au Moyen-Orient, le conflit qui oppose Israël et l'Autorité palestinienne a fait l'objet d'accusations et de contre-accusations, en dépit de la ratification de l'Accord signé le 28 septembre 1995. En dépit du fait que les efforts déployés pour calmer la situation sont sapés, nous invitons instamment les États de la région qui prennent des mesures concrètes, ainsi que la communauté internationale, de veiller davantage à ce que le processus de paix se poursuive.

Au niveau de notre sous-région, tout en tirant une grande satisfaction du fait que la crise au Libéria a pris fin et que le peuple libérien a atteint une paix et une stabilité durables, nous déplorons la situation menaçante qui continue d'exister dans le pays voisin de la Sierra Leone. Cette situation laisse fort à désirer, et nous ne saurions trop souligner le fait qu'il est dans le plus grand intérêt du Libéria et de ses voisins d'oeuvrer au prompt rétablissement de la paix dans ce pays et à la réconciliation de son peuple.

Le Libéria, membre du Comité des cinq sur la Sierra Leone de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est attaché au règlement pacifique et négocié de la crise en Sierra Leone. Nous sommes fermement convaincus qu'il est de notre responsabilité d'assurer la sécurité et la stabilité dans notre sous-région.

Malgré les efforts individuels et collectifs déployés par les États africains pour parvenir à une transformation socio-politique, des actes de déstabilisation continuent de gravement menacer ces pays. C'est pourquoi les pays africains ont intensifié leur coopération aux niveaux régional et sous-régional pour freiner cette tendance. Nous nous félicitons de la coopération croissante entre les Nations Unies et les organisations régionales conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et de la volonté renouvelée de régler le conflit par la diplomatie préventive, le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

Sur le plan économique, les efforts consciencieux qui ont été récemment déployés ont permis d'enregistrer des signes annonciateurs d'une reprise de l'économie mondiale. Cette tendance positive s'inscrit dans un contexte de croissance explosive du commerce mondial et des flux d'investissement. Entre-temps la contribution des pays en développement a représenté jusqu'à

présent 70 % à la croissance du produit intérieur mondial brut et 50 % à la croissance des échanges commerciaux dans le monde. Nonobstant, le fossé entre pays développés et pays en développement continue de s'élargir, ce qui laisse de nombreux pays à l'écart des progrès généralement positifs de l'économie qui ont lieu dans le monde. Plus important encore, est le fait que l'aide publique au développement nécessaire pour combler l'épuisement des ressources est tombée à son niveau le plus bas en termes réels au cours des 23 dernières années, plongeant ainsi de nombreux pays parmi les plus pauvres du monde dans un endettement profond et rendant virtuellement impossible pour eux toute tentative d'entreprendre de poursuivre des réformes économiques.

Cette situation a affecté la plupart des pays en développement, notamment les pays africains qui continuent de subir l'impact paralysant de la dette extérieure, de la détérioration des termes commerciaux et de la baisse des investissements et des flux financiers. Tout en reconnaissant que la responsabilité du développement du continent africain incombe en premier lieu à ses populations, nous espérons que le développement de l'Afrique demeurera, nécessairement, un sujet de préoccupation pour la communauté internationale. Nous félicitons le Secrétaire général des mesures qu'il ne cesse de prendre en faveur du développement de l'Afrique. Le Gouvernement japonais mérite également la reconnaissance de l'Afrique pour les efforts qu'il fait pour sensibiliser la communauté internationale au besoin d'aider les pays africains à surmonter les tendances négatives qui affectent leur économie.

«La question de l'environnement est étroitement liée à celle du développement. L'impact humain sur l'environnement s'est accru de façon spectaculaire, avec des conséquences sans précédent sur l'humanité. Néanmoins, nous continuons d'espérer qu'une prise de conscience croissante de la dégradation de l'environnement et de la nécessité d'inverser cette tendance restera une priorité de l'ordre du jour mondial. À cet égard, mon gouvernement salue la récente réunion de haut niveau convoquée par l'ONU pour examiner la mise en oeuvre d'Action 21 depuis la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992.

Le Gouvernement libérien est préoccupé par les conséquences alarmantes du trafic et de l'abus des drogues, qui ont déjà détruit et continuent de détruire d'innombrables vies humaines. Alors que cette évolution malheureuse a sapé l'intégrité de nombreux gou-

vernements, nous saluons les efforts communs déployés par les gouvernements qui ont pris des mesures audacieuses pour prévenir et éliminer le trafic et l'abus des drogues. Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général de fusionner la Division de la prévention du crime et de la justice pénale avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Le Gouvernement libérien est disposé à travailler très étroitement avec la communauté internationale afin que la campagne internationale qui s'efforce de saper la production et le trafic des drogues soit couronnée de succès. À cet égard, nous sommes assurés que, oeuvrant dans le cadre de la coopération internationale et étant donné notre engagement, nous sommes voués à réussir dans nos efforts visant à faire de notre monde un endroit plus sûr pour nous et nos enfants.

S'agissant de la restructuration du Conseil de sécurité, nous devons rappeler qu'avec la création de cette Organisation nous nous sommes engagés ainsi que les générations suivantes, à continuer de préserver la paix et la sécurité dans notre monde. Rappelons-nous que la paix ne pourra exister dans un monde où les droits politiques, économiques et sociaux sont bafoués. À cet égard, et compte tenu du rôle de premier plan du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sa réforme revêt une urgence particulière. Nous avons noté l'émergence, lors de la cinquante et unième session, d'un consensus qui se dégage afin de restructurer le Conseil pour qu'il devienne plus représentatif et plus démocratique. Cela encouragera l'instauration d'un plus grand équilibre entre le souci de donner plus d'efficacité au Conseil et celui d'élargir sa composition, ainsi que la transparence dans ses méthodes de travail. En outre, grâce à une utilisation optimale des ressources des États Membres qui peuvent contribuer de façon importante aux opérations de maintien de la paix, d'immenses succès s'ajouteront au crédit de l'Organisation.

Vu les conséquences à long terme pour la paix mondiale des décisions et des actions du Conseil de sécurité, on persiste à demander une augmentation du nombre de ses membres afin de refléter un équilibre géographique et d'assurer une représentation équitable. En outre, cinq membres sur 15 jouissent du droit de veto au Conseil. Le droit de veto, selon nous, va à l'encontre du principe de l'universalité et laisse le sort de notre monde entre les mains de quelques membres seulement des Nations Unies.

En conséquence, le Libéria s'associe à l'appel lancé en faveur de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité. Nous demandons également que, en tant que région ayant le plus grand nombre de Membres, l'Afrique reçoive deux sièges permanents au Conseil. Nous demandons en outre l'élimination du droit de veto.

Le Libéria croit qu'aucun pays ou institution ne peut prospérer s'il résiste au changement — l'ONU ne fait pas exception. À cet égard, nous souscrivons à la décision du Secrétaire général d'instituer des réformes dans les domaines administratif et opérationnel de l'Organisation. Néanmoins nous appuyons un processus de réforme qui ne diminue pas la capacité de l'ONU de s'acquitter des fonctions que lui confère la Charte dans le domaine du développement, plus particulièrement pour répondre aux besoins des pays en développement. Nous sommes, par conséquent, encouragés par le fait que le Secrétaire général a indiqué que les économies que ce processus permettra de retirer seront utilisées pour établir un compte de développement économique et social ayant pour but unique de financer des programmes de développement lancés par l'ONU. Nous notons que 200 millions de dollars seront économisés et consacrés au développement d'ici à l'an 2002.

La question des sanctions a mobilisé beaucoup de temps et d'énergie ici au cours des années et le Libéria, comme d'autres pays d'Afrique et du monde entier, a été témoin du succès et de l'échec des sanctions, comme moyen visant à encourager le changement. Le plus grand succès des sanctions a peut-être eu lieu en Afrique du Sud, où des sanctions internationales ont isolé le régime d'apartheid raciste et contribué à sa chute.

Malheureusement, comme nous le savons, les sanctions ne sont pas toujours couronnées d'un tel succès. À maintes reprises, des pays qui faisaient l'objet de sanctions punitives ont été en mesure de tourner les édits de cet organe mondial et d'obtenir les marchandises ou les armes qu'ils recherchaient. Pire encore, les dirigeants de ces pays, qui sont les véritables cibles des pressions politiques et économiques que les sanctions sont censées exercer, n'en pâtissent absolument pas. Il est triste que ce soient les populations innocentes — qui sont déjà victimes de ces régimes — qui souffrent le plus. À tout prendre, notre gouvernement est donc sceptique quant à l'utilisation des sanctions comme moyen de provoquer un changement. À

moins qu'elles ne soient universellement adoptées, strictement appliquées et soigneusement conçues pour atteindre des objectifs politiques particuliers, nous croyons que les sanctions peuvent trop facilement nuire à ceux qu'elles sont supposées aider.

La guerre civile libérienne a été, dans une grande mesure, une protestation face au mépris flagrant des droits des Libériens et de leur violation. À la fin de sept années de guerre civile, la nécessité de consolider la paix est la plus haute priorité de mon gouvernement. Il est essentiel à la survie nationale et à la permanence de notre démocratie nouvellement créée, que la politique de réconciliation d'après-guerre soit fermement enracinée dans le d'épanouissement d'une culture et d'une tradition conformes aux normes internationales de respect des droits de l'homme fondamentaux.

À la poursuite de cet objectif, mon gouvernement a engagé un processus visant à créer par la voie législative une commission nationale des droits de l'homme qui fonctionnera de façon indépendante, et qui sera chargée d'enquêter en s'appuyant sur des documents et de faire rapport sur des cas de violations de droits de l'homme. De plus, le poste de ministre adjoint pour les droits de l'homme a été créé au sein du ministère de la justice, avec la responsabilité particulière de veiller à la protection des droits de l'homme fondamentaux.

Depuis son entrée en fonctions, le 2 août, notre gouvernement a pris des mesures promptes et appropriées qui protégeront les droits de toutes les personnes, qu'il s'agisse de citoyens ou d'étrangers, résidant dans le pays. Comme preuve de cet engagement, certains fonctionnaires de l'immigration ont été renvoyés lorsque l'on a découvert qu'ils étaient coupables d'avoir brutalisé de prétendus étrangers. De plus, un avocat privé a déposé avec succès une demande d'*habeas corpus* contre le Ministre de la justice, le Commissaire à l'immigration et le Directeur de la police qui avaient détenu un certain nombre d'étrangers pendant plus de 48 heures sans qu'ils aient été officiellement inculpés. L'avocat a gagné le procès et les étrangers ont été libérés.

Sans aucun doute, en tant que gouvernement, nous sommes conscients du fait que nous sommes minutieusement observés comme à travers un microscope, tant au plan interne qu'au plan externe. En conséquence, nous n'avons pas l'intention d'édulcorer notre promesse que les questions relatives aux droits

de l'homme seront tenues au grand jour, et que notre palmarès restera sans tache. En tant que candidat à la présidence, nous avons indiqué très clairement que lorsque nous serons élus il n'y aura pas de chasse aux sorcières. Sur ce point, nous sommes prêts à être mis au défi.

Nous sommes témoins de la croissance rapide du village planétaire grâce aux progrès de la technologie, des communications et de la tolérance, qui ont également encouragé la paix et la stabilité mondiales. En vérité, lorsque les illustres architectes de cette noble Organisation en ont conçu l'idée, d'abord à la Conférence de Dumbarton Oaks et ensuite à la Conférence de Yalta, avant de créer l'ONU, le monde n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. L'ONU qui, à l'origine, en 1945, comptait 51 pays Membres est passée aujourd'hui au nombre impressionnant de 185 pays Membres. Vingt-huit pays ont été admis depuis 1990, le dernier en date étant les Palaos, en 1994.

La coexistence de la République populaire de Chine et de la République de Chine des deux côtés du détroit de Taiwan représente pour mon pays, un des membres fondateurs de l'Organisation, l'un des problèmes et la source d'un sentiment de frustration fréquent qui continuent de subsister sur la scène politique internationale depuis la fin de la guerre froide.

C'est véritablement présumer la question résolue que de réexaminer la décision de l'Assemblée générale du 25 octobre 1971, lorsque ses membres ont voté pour l'admission de la République populaire de Chine en tant que Membre tout en ignorant une proposition de compromis pour que la République de Chine garde son siège à l'Assemblée générale. Mon pays qui a toujours appuyé le principe selon lequel toutes les nations doivent faire partie du système des Nations Unies, estime que la proposition que je viens de mentionner devrait à nouveau être examinée aux fins d'admettre la République de Chine à l'Assemblée générale. Les réalités mondiales actuelles montrent clairement qu'il est nécessaire et qu'il serait prudent de notre part de revoir la mesure prise en 1971. Nous pensons que l'ONU est l'instance appropriée pour surmonter de nombreux problèmes qui semblent inextricables. Nous ajouterons que cette Organisation est l'instance internationale la plus importante pour le règlement de crises complexes et que toutes les nations qui souhaitent participer aux Nations Unies en ont le droit. Nous croyons très sincèrement que tant que la réunification n'aura pas été réalisée, la coparticipation

à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire de Chine et de la République de Chine pourrait mener à la sécurité régionale et à la paix mondiale.

L'un des principaux défis auxquels est confronté le Libéria aujourd'hui est la revitalisation de son économie. La prospérité passée de l'économie du Libéria se fondait sur le succès de l'exploitation des ressources naturelles abondantes du pays et sur une participation active du secteur privé. Nous avons également profité des avantages du commerce de transit dynamique avec nos voisins. Au cours des années de mauvaise gestion économique et de lutte civile, l'économie s'est effondrée et les moyens de subsistance de la population ont diminué.

Ramener la prospérité dans le pays pose un grand défi. Nous sommes décidés à ce que le fruit de cette prospérité profite à tous les Libériens et pas seulement à quelques privilégiés. Je suis convaincu que le secteur privé a un rôle clef à jouer. La gestion de l'économie doit être transparente et rentable. Le problème que pose le fardeau de la dette extérieure dont nous avons hérité doit être abordé. Une relation positive avec les institutions financières internationales est essentielle pour assurer le succès de notre programme de reconstruction. Un prompt apport de ressources financières à des conditions favorables nous est nécessaire pour appliquer les programmes de reconstruction qu'exige l'après-guerre.

Les opérations du secteur privé dans les domaines du caoutchouc, du bois, des produits miniers créeront des emplois et rapporteront des devises au pays. Nous devons créer un climat propice à de nouveaux investissements. Cela signifie que le régime fiscal doit être modifié et simplifié et que des impôts doivent être payés au gouvernement. Mon gouvernement a déjà mis en oeuvre un programme en vue de centraliser sous l'égide du ministère des finances toutes les perceptions des impôts. Notre taux de change et nos pratiques monétaires ont été réexaminées afin d'orienter les investisseurs nationaux et étrangers et les informer des coûts des transactions avec le pays.

La gestion de l'économie implique que nos maigres ressources soient utilisées au mieux. Dans le nouveau Libéria, il n'y a pas de place pour les entreprises publiques inefficaces et une fonction publique pléthorique qui saignent notre budget. Les perceptions des impôts sont très strictes, les dépenses sont stricte-

ment contrôlées et le budget utilisé est le principal instrument d'une gestion fiscale prudente et de la responsabilité des pouvoirs publics. Étant donné nos ressources extrêmement limitées, cela signifie que certains projets importants devront attendre.

La dette extérieure du Libéria à l'égard des institutions financières internationales et d'autres créanciers extérieurs, héritée des précédents gouvernements, impose un lourd fardeau à mon gouvernement. Nous estimons que vu l'ampleur de ce fardeau, conjugué au coût de la reconstruction d'une société détruite, il est essentiel que la communauté internationale accepte de faire des concessions particulières.

Mon gouvernement a l'intention de gérer les finances publiques conformément aux normes les plus élevées que l'on attend de tout bon gouvernement. Mais nous ne pouvons pas consolider la transition de la guerre à la paix sans disposer immédiatement de fonds aux fins de faire fonctionner le mécanisme du gouvernement et démarrer des programmes de réinsertion élaborés par les donateurs, en consultation avec notre gouvernement.

Je me trouve ici dans cette grande salle et devant d'éminents représentants de l'indépendance en ma qualité de représentant d'un pays où se sont déroulées, il y a seulement 75 jours, des élections libres, régulières et pacifiques, une élection dont la transparence est peut-être unique dans le monde. Je puise mes origines dans un héritage national qui, il y a plus de 150 ans, est né de l'esclavage, de la servitude et du racisme et qui est passé de la liberté à l'indépendance, et ma fière patrie, dans la lutte qu'elle a menée pour maintenir sa souveraineté et son indépendance, a perdu pratiquement la moitié de son territoire au profit de puissances extérieures. En fait, je parle d'une terre de liberté qui a connu plus que sa part d'épreuves politiques.

Nous ne sommes pas venus ici, lourds de ressentiments. Au contraire, nous avons émergé d'un passé honteux de souffrances que nous nous sommes infligées, ce qui ne nous donne certainement pas qualité pour parler. Mais nos cicatrices nous permettent de parler avec une certaine retenue, pratiquement de première main de la façon dont nous avons pu survivre et garder notre dignité en tant qu'État et peuple souverains. Nous vous demandons de nous accorder toute l'attention nécessaire, tout en espérant que l'expérience du règlement du conflit au Libéria et l'engagement pris par les Nations Unies et la communauté interna-

tionale, en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au moyen de son instrument de maintien de la paix, le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui a aidé à rétablir la paix et l'harmonie au Libéria, vous éclaireront sur ce qu'il convient de faire à l'avenir lorsque surgit un conflit civil.

Honnêtement, si quelque chose de profond doit être dit c'est ceci : faisons en sorte que toute forme de désespoir humain ne soit plus jamais laissée à elle-même, même si cela paraît dénué de tout intérêt pour les puissances dominantes. Ne peut-on pas comprendre qu'une larme humaine est tout aussi douloureuse que toute autre

et que l'ensemble du monde est uni par le même élément qui engendre la vie?

Nous sommes venus aux Nations Unies pour prôner la coopération internationale. Ne nous détournons pas des innombrables échecs que nous avons subis dans la réalisation de nos objectifs communs au moment où nous entrons dans le XXIe siècle. Prenons acte des dangers et conjuguons nos efforts pour que la raison l'emporte. Les problèmes économiques et les dangers sociaux auxquels fait face le monde sont immenses, et nous n'avons pas le droit de reporter les solutions ou d'ouvrir la porte au conflit et à l'instabilité. L'affrontement stratégique a mobilisé les plus grands esprits de ce siècle. Il est peut-être temps de nous tourner vers nous-mêmes, vers nos peuples et nos sociétés pour évaluer leurs conditions, leurs aspirations morales et leurs crises et pour essayer d'y trouver des solutions.

Enfin, je voudrais faire appel au coeur de chacun, sans aucune distinction de croyances, de dogmes, de connotation politique ou de faction nationale. Je voudrais que chacun d'entre nous regarde l'autre dans les yeux et se demande sincèrement et franchement : S'agit-il du monde que méritent nos enfants? Serons-nous satisfaits lorsque dans un avenir proche, la voix de l'histoire et de notre sang nous jugera? Le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale seront jugés sur la base des réponses qu'ils apporteront à ces questions importantes.»

La séance est levée à 13 h 10.